

WALKING THE WALK?

Measuring progress on the climate goal alignment &
climate actions of Swiss financial institutions

RÉSUMÉ EN FRANÇAIS



PACTA CLIMATE TEST SWITZERLAND 2024

**FP
RE**

 **PACTA**
Paris Agreement Capital
Transition Assessment

 **ARMI**

IMPRESSUM

Publié en novembre 2024 par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), en collaboration avec Fahrländer Partner Raumentwicklung (FPRE) et RMI.

Site web : www.bafu.admin.ch/climat-et-marche-financier

Fahrländer Partner Raumentwicklung (FPRE) est une entreprise de conseil et de recherche indépendante dont le siège est à Zurich et qui possède des succursales à Berne et à Francfort-sur-le-Main. FPRE met à la disposition des acteurs de l'immobilier un large choix de bases de décision et de services. Il s'agit notamment d'applications d'analyse immobilière, de conseil, de données de marché et d'évaluation. Par ailleurs, FPRE entretient sa proximité avec la recherche par le biais de ses activités d'enseignement dans le cadre de la formation initiale et continue et de ses coopérations de recherche. Sur mandat de l'OFEV, FPRE a développé le modèle immobilier PACTA et l'a complété par des modules sur les "émissions du Scope 2" et les "émissions du Scope 3 provenant des matériaux de construction". Les points de vue, conclusions et constatations exprimés dans la section "Obligations d'entreprises et actions cotées" sont ceux de RMI et ne reflètent pas nécessairement la position ou l'opinion de FPRE.

RMI est une organisation indépendante à but non lucratif, fondée en 1982 sous le nom de Rocky Mountain Institute, qui transforme les systèmes énergétiques mondiaux grâce à des solutions axées sur le marché, afin de les adapter à un avenir où le réchauffement climatique ne dépassera pas 1,5 °C et de garantir un avenir propre et sans CO₂ pour tous. Nous travaillons dans les régions les plus critiques du monde et impliquons les entreprises, les décideurs politiques, les communautés et les ONG afin d'identifier et de mettre à l'échelle les mesures du système énergétique qui réduiront les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 50 % d'ici 2030. Depuis juin 2022, le RMI est responsable de la gestion et de l'application du logiciel et de la méthodologie open source PACTA, initialement développés par le think tank indépendant 2^o Investing Initiative (2DII, devenu Theia Finance Labs en 2023). Depuis, l'outil est maintenu et développé par l'équipe Climate Finance du RMI. Ce rapport fait partie du programme PACTA Climate Alignment Test (CAT), coordonné au niveau international, qui vise à aider les gouvernements et les institutions financières individuelles à mettre en œuvre le PACTA afin d'évaluer l'alignement des portefeuilles financiers sur les scénarios de changement climatique. RMI a fourni les résultats pour le module "Obligations d'entreprises et actions cotées" en utilisant la méthodologie PACTA for Investors. Les points de vue, conclusions et constatations exprimés dans la section "Immobilier" sont ceux de FPRE et ne reflètent pas nécessairement la position ou l'opinion de RMI.

Auteurs : Thomas Wider (FPRE, Lead Author), Alrick Amann (FPRE), Nayra Herrera (RMI, Lead Author), Nicholas Dodd (RMI), Antoine Lalechere (RMI).

Auteurs contributeurs : Nicola Maiani (FPRE), Fabio Blasi (FPRE) ; Monika Furdyna (RMI), Alex Axthelm (RMI), CJ Yetman (RMI), Jolene Verheije (RMI).

Avec le soutien de : Silvia Ruprecht (OFEV, direction du projet), Raphael Bucher (OFEV), Roger Ramer (OFEV), Gabriela Blatter (OFEV), Yuliya Blondiau (OFEN), Theo Helfenstein (FINMA), Xenia Karametaxas (SFI), Jakob Thomä (Theia Finance Labs).

Promotion : ce projet a été financé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour le développement de la méthodologie et son application en Suisse.

Soutenu par :



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Federal Office for the Environment FOEN

Clause de non-responsabilité : ce rapport ne reflète que les opinions de ses auteurs. L'Office fédéral suisse de l'environnement (OFEV) n'est pas responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.

RÉSUMÉ - TEST CLIMATIQUE PACTA 2024 SUISSE

Ce résumé contient les résultats du Test Climatique PACTA 2024 pour les institutions financières suisses. PACTA est l'abréviation de *Paris Agreement Capital Transition Assessment*. Le résumé est structuré selon les thèmes principaux du Test Climatique PACTA 2024. Pour chaque axe, les principales conclusions sont consignées dans un texte encadré. Vous trouverez [ici](#) le rapport général détaillé en anglais du Test Climatique Suisse 2024 ainsi qu'une version allemande et anglaise du résumé.

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DU TEST CLIMATIQUE PACTA 2024

Avec une nouvelle fois, une large participation de 146 banques, caisses de pension, assurances et gestionnaires de fortune, le quatrième Test Climatique suisse 2024 est l'un des plus grands tests climatiques coordonnés et comparables au monde pour les marchés financiers. Grâce au soutien actif et de qualité des associations, le nombre de participants a pu être augmenté par rapport à 2022 dans tous les secteurs financiers, sauf dans le secteur des assurances.

Le Test climatique PACTA 2024 montre différents progrès par rapport aux résultats de 2022. En particulier, la prise de conscience s'est accrue sur le fait que les établissements financiers peuvent et doivent atteindre une contribution réelle à l'objectif climatique par le biais de leurs activités commerciales. De plus, l'orientation vers un objectif net-zéro au niveau de l'entreprise est déjà représentée par la majorité des entreprises dans leurs stratégies internes. En moyenne, les banques, les caisses de pension et les assurances sont sur la bonne voie pour atteindre l'objectif climatique en ce qui concerne les biens immobiliers détenus directement, du moins jusqu'en 2030. On trouve de bonnes pratiques dans tous les domaines et toutes les catégories de placement. Par exemple, les établissements hypothécaires sont nettement plus nombreux que dans le Test Climatique 2022 à proposer différentes incitations climatiques à leurs clients. 60% environ de tous les participants indiquent pratiquer une "intendance climatique" crédible pour les placements en actions cotées en bourse. Ils exercent donc une influence sur les entreprises détenues dans leurs portefeuilles par le biais de l'exercice des droits de vote et du dialogue sur le climat et tentent de les amener sur la voie du climat. En ce qui concerne les obligations d'entreprises, environ 60% des établissements financiers excluent les entreprises du charbon de leurs investissements, ce qui montre que la nécessité de se détourner des énergies fossiles est soutenue dans ce domaine. Certains établissements financiers joignent donc déjà le geste à la parole - "They are already walking the walk".

Les résultats montrent également que, dans l'ensemble, tous les secteurs financiers et toutes les classes d'actifs ne sont pas encore orientés vers l'objectif Net-Zéro. Certains établissements financiers en étant même encore très éloignés pour ce qui est des biens immobiliers détenus directement. C'est pourquoi les plans de transition Net-Zéro pour toutes les activités commerciales et classes d'actifs liées au climat doivent être la prochaine étape pour la majorité des institutions financières. En particulier, les objectifs fixés, les plans de transition et la mise en œuvre au niveau du portefeuille ne sont pas encore harmonisés et souvent incohérents dans de nombreux établissements financiers. Par exemple, les entreprises de production de pétrole détenues dans des portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises prévoient de continuer à augmenter leur capacité de production globale. Cela va à l'encontre de la décision prise lors de la conférence sur le climat de 2023 (COP28) par la communauté internationale, de se détourner des énergies fossiles afin de pouvoir atteindre l'objectif climatique. De même, il manque aujourd'hui la preuve que de nombreuses mesures climatiques prises par les établissements financiers conduisent effectivement à des décisions respectueuses du climat. Cette preuve manque notamment en ce qui concerne les incitations climatiques dans le domaine hypothécaire, l'exercice des droits de vote et le dialogue avec les entreprises de portefeuille dans le cas de portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises globales, ainsi que les exigences de transparence pour les produits et services financiers.

Les institutions financières peuvent renforcer la crédibilité et l'efficacité climatique des objectifs nets zéro, des plans de transition et des mesures mises en œuvre en adoptant systématiquement une approche sectorielle et en rendant compte publiquement. D'une part, en se concentrant sur la comparabilité. D'autre part, en se concentrant sur l'essentiel et de faire en sorte que l'information soit le plus possible liée à l'objectif climatique. Il serait par exemple judicieux d'indiquer systématiquement pour tous les produits financiers, et pas seulement pour certains d'entre eux, s'ils visent la compatibilité climatique, l'impact climatique ou rien de tout cela. La prochaine étape pour le marché financier suisse est donc maintenant de faire suivre d'actions ayant un impact positif sur le climat, la large adhésion de celui-ci à l'orientation vers l'objectif net-zéro 2050 dans tous les domaines. Ou, comme l'indique le titre du rapport : "Walking the walk".

INTRODUCTION

En ratifiant l'accord de Paris, la Suisse s'est engagée à orienter les flux financiers de manière compatible avec le climat. De plus, en juin 2023, les électeurs suisses ont clairement approuvé la loi sur le climat et l'innovation¹. Celle-ci fixe l'objectif d'atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 au plus tard et d'orienter les flux financiers en conséquence. En outre, la Confédération doit veiller à ce que le marché financier suisse contribue efficacement à un développement à faibles émissions et résistant au changement climatique. Lors de la Conférence des Nations Unies sur le climat 2023 (COP28), la Suisse a soutenu la décision de la communauté internationale d'abandonner le charbon, le pétrole et le gaz et de tripler les sources d'énergie renouvelables et de doubler leur efficacité d'ici 2030.²

En 2024, le Test Climatique PACTA a été réalisé pour la quatrième fois avec une approche coordonnée au niveau international. Avec le Test Climatique PACTA volontaire, la Confédération recense régulièrement depuis 2017 les progrès du marché financier suisse en matière de compatibilité climatique. Dans son rapport³ "Sustainable-Finance Schweiz, Champs d'action 2022-2025 pour une place financière durable de premier plan" de décembre 2022, le Conseil fédéral désigne le Test Climatique comme un champ d'action important. À partir de 2025, la réalisation régulière doit en outre être ancrée dans l'ordonnance sur la protection du climat (art. 28).⁴ Le suivi continu permet une évaluation comparable et robuste des progrès dans le temps. La méthode utilisée est désormais bien établie et reconnue comme solide tant par les autorités internationales de surveillance financière que par différents gouvernements. En plus des tests climatiques précédents en Suisse (2017, 2020, 2022), la méthodologie PACTA a été utilisée dans différents pays et par plusieurs autorités de surveillance.⁵

Les méthodes utilisées dans le Test Climatique sont disponibles sur le marché sans licence et sont donc transparentes. Cette libre disponibilité réduit les coûts de transaction par rapport à d'autres approches commerciales protégées, en particulier pour les petites et moyennes institutions financières. La Confédération soutient le développement des méthodes et les partage après leur utilisation dans le cadre du Test Climatique, non seulement pour les participants, mais aussi pour toutes les autres personnes intéressées, comme que les sociétés de conseil, les chercheurs et les organisations non gouvernementales.⁶ Parallèlement, des approches commerciales peuvent compléter idéalement les résultats de PACTA, par exemple pour des questions spécifiques.

Comment fonctionne le Test Climatique PACTA ?

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) ont invité toutes les banques, caisses de pension, assurances et gestionnaires de fortune suisses à participer volontairement au Test Climatique PACTA 2024. Il s'agit entre-temps de la quatrième série de test. Le contenu de la série de tests 2024 se concentre notamment sur le domaine de l'immobilier et des hypothèques, pour lequel l'OFEV propose également des modèles d'ana-

¹ [FF 2022 2403 - Loi fédérale sur les objectifs en... | Fedlex](#)

² [COP28 : Bilan intermédiaire et volonté de développer les énergies renouvelables - DETEC](#)

³ [Finance durable SIF](#)

⁴ [Le Conseil fédéral met en consultation l'ordonnance sur la protection du climat](#)

⁵ Parmi eux, l'Autriche, la France, le Japon, le Liechtenstein, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, le Pérou et la Suède. Elle a également été utilisée par plusieurs autorités de surveillance telles que l'Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI), le New York Department of Financial Services (NYDFS), l'US Treasury Federal Insurance Office (UST-FIO), le California Department of Insurance (CDI), l'European Insurance and Occupational Pensions Authority (EIOPA) et la Banque centrale européenne (BCE) afin d'évaluer l'alignement des portefeuilles financiers sur les scénarios climatiques.

⁶ Pour plus d'informations sur l'obtention du script R et du rapport méthodologique pour le module immobilier et hypothécaire de PACTA, voir www.bafu.admin.ch/pacta-test-climatique. Des informations sur l'outil PACTA pour les actions et les obligations d'entreprises pour les investisseurs sont disponibles ici [Resources - PACTA \(rmi.org\)](#) (en anglais)

lyse étendus. De plus, dans ce cycle de tests, il est particulièrement intéressant de savoir dans quelle mesure les différentes recommandations du Conseil fédéral et des associations sont mises en œuvre, comment les autorégulations en vigueur et celles annoncées ont déjà été adoptées et comment elles déploient leurs effets au-delà du secteur concerné.

Pour chaque série de tests, l'OFEV publie un rapport général⁷ contenant les données agrégées et anonymisées en anglais, ainsi qu'un résumé des résultats globaux en allemand et en français. La participation au test est anonyme et gratuite pour les participants. En participant volontairement, les établissements financiers aident à générer un monitoring pertinent sur les progrès réalisés jusqu'à présent grâce aux mesures volontaires, aux recommandations et aux autorégulations. L'OFEV s'efforce de faire en sorte que les entrées puissent être plausibilisées, même si l'approche volontaire impose des limites. Il constate, à l'aide des résultats du Test Climatique, l'état de la Suisse en ce qui concerne l'orientation des flux financiers en fonction du climat et la contribution effective à la réalisation des objectifs climatiques.

Chaque établissement financier participant reçoit en outre un rapport de test individuel généré automatiquement pour chaque portefeuille soumis, ainsi qu'un rapport agrégé pour l'ensemble de l'établissement financier. Les participants sont libres de décider si et dans quelle mesure ils publient les résultats individuels. Pour les portefeuilles immobiliers et hypothécaires soumis, les établissements financiers reçoivent, en plus de la comparaison avec l'objectif climatique pour le secteur suisse du bâtiment et les autres participants de leur secteur au Test climatique PACTA 2024, des résultats sur les émissions dites "Scope 2" provenant de l'électricité et du chauffage à distance, ainsi que les premiers enseignements sur les "émissions Scope 3" provenant des matériaux de construction. Le rapport de test individuel sur les portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises contient des comparaisons anonymes avec les autres participants au test, permettant aux institutions financières de comprendre comment elles se positionnent au sein de leur secteur financier. Dans un résumé statique, les participants reçoivent en outre quelques indicateurs pour les Swiss Climate⁸. Les évaluations issues du questionnaire qualitatif complètent le tableau et montrent *les bonnes pratiques*.

Le Test Climatique PACTA 2024 se compose des trois modules de test suivants :

- Le **module "Immobilier et hypothèques"** permet d'analyser l'intensité des émissions des bâtiments en Suisse et de les comparer aux objectifs climatiques de la Suisse. Ce module a été développé par Wüest Partner AG sur mandat de l'OFEV et perfectionné par FPRE pour le Test Climatique PACTA 2024.
- Le **module "actions et obligations d'entreprises cotées en bourse"** permet de comparer la compatibilité des plans de production des entreprises détenues dans les portefeuilles avec différents scénarios climatiques pour les huit secteurs de l'économie réelle suivants, particulièrement importants pour le climat : production d'électricité, extraction de charbon, extraction de pétrole, extraction de gaz, construction automobile, ciment, acier et aviation. Cette analyse est réalisée à l'aide du logiciel PACTA open source développé à l'origine par 2°Investing Initiative (2DII, devenu Theia Finance Labs en 2023), qui est développé et géré par RMI depuis 2022.
- L'**enquête qualitative** recueille des informations sur les stratégies climatiques et autres mesures liées au climat que les acteurs des marchés financiers ont déjà prises dans l'ensemble de leurs activités.

Il convient de noter que le Test Climatique PACTA 2024 est soumis à certaines restrictions. L'une d'entre elles concerne les portefeuilles soumis et les informations fournies dans l'enquête des institutions financières participantes. Les participants ne sont pas obligés de télécharger des porte-

⁷ Le rapport complet en anglais est disponible sur ce site : www.bafu.admin.ch/climat-et-marche-financier.

⁸ [Swiss Climate Scores](#)

feuilles dans les classes d'actifs disponibles pour le test. Ils sont également libres de soumettre ou non l'ensemble de leurs portefeuilles ou produits financiers. C'est pourquoi l'analyse ne couvre pas nécessairement tous leurs portefeuilles ayant un impact sur le climat. L'équipe PACTA, l'OFEV et les associations ont toutefois recommandé de soumettre au test tous les actifs gérés et pas seulement une partie d'entre eux, afin d'obtenir une image aussi complète que possible.

Afin de vérifier la plausibilité des données quantitatives, il a été demandé dans l'enquête combien de valeurs patrimoniales les participants gèrent et dans quelles catégories de placement. Afin de vérifier la plausibilité des données du sondage, comme les objectifs et l'engagement, il a également été demandé, lors du téléchargement, quel était l'objectif climatique de chaque portefeuille et s'il était soumis à une stratégie d'engagement climatique. Cependant, comme le Test Climatique PACTA est facultatif et se base exclusivement sur les informations fournies par les participants eux-mêmes, et que tous les participants n'ont pas rempli l'enquête, les auteurs n'ont guère la possibilité de vérifier les données en détail.

Une autre restriction concerne l'étendue de l'analyse. PACTA ne couvre pas certaines classes d'actifs comme le private equity ou même les activités d'assurance (underwriting). Le module PACTA pour les crédits aux entreprises a été utilisé de manière autonome par les deux grandes banques en 2020. Mais comme très peu de banques octroient un nombre significatif de crédits aux entreprises dans les secteurs PACTA, elles ont renoncé à l'utiliser depuis lors. Dans l'enquête qualitative de 2024, des questions sur les stratégies climatiques ont toutefois été posées pour la première fois dans les classes d'actifs infrastructure, matières premières et marché primaire.

En outre, l'analyse des actions et des obligations d'entreprises couvre les secteurs économiques les plus importants, mais pas tous ceux qui sont particulièrement pertinents pour le climat (comme l'agriculture et la sylviculture). Ces limites s'expliquent par le manque de données et de scénarios disponibles, pertinents et fiables pour une telle analyse quantitative. Toutefois, le fait de se concentrer sur les secteurs les plus importants simplifie la portée de l'analyse et réduit donc les coûts. Il est également plus facile de définir des priorités stratégiques dans la mise en œuvre des stratégies climatiques. Contrairement à une "approche portefeuille" générale, la méthode PACTA permet des trajectoires de décarbonisation sectorielles spécifiques et prend donc en compte les différents rythmes et défis pour différents secteurs. De plus, les métriques et les indicateurs sont spécifiques à la technologie et au secteur et sont donc adaptés aux spécificités de chaque secteur.

Le Test Climatique se concentre donc d'une part sur les classes d'actifs de l'immobilier et des hypothèques suisses, car le changement de mode de chauffage des bâtiments, du fossile au renouvelable, permet un impact climatique direct par les acteurs du marché financier. D'autre part, ces deux classes d'actifs sont également importantes en termes de volume pour différents secteurs financiers. L'immobilier est particulièrement important pour les caisses de pension, qui y consacrent plus de 20 % des placements.⁹ Dans le cadre du Test Climatique PACTA 2024, près de la moitié des bâtiments détenus directement par des investisseurs institutionnels ont été soumis au test. Les créances hypothécaires représentent plus de 80 % du volume de crédit national des banques.¹⁰ En outre, il existe un modèle quantitatif disponible sans licence.

L'autre module quantitatif s'attaque aux actions et aux obligations d'entreprises, car ces classes d'actifs sont parmi les plus pertinentes en termes de volume dans tous les secteurs financiers. Il est toutefois plus difficile d'obtenir un changement réel des stratégies des entreprises et donc un impact climatique effectif sur ces marchés liquides. L'accent mis sur les secteurs économiques devant être particulièrement transformés et la combinaison avec le questionnaire qualitatif permettent toutefois

⁹ [Statistique des caisses de pensions 2022: résultats définitifs et principaux - GNP Diffusion](#)

¹⁰ [Baromètre bancaire 2023 - Baromètre bancaire 2023](#)

d'évaluer l'orientation compatible avec le climat et les stratégies et mesures climatiques crédibles des institutions financières.

L'utilisation de la méthode PACTA, prospective et basée sur des indicateurs technologiques, permet en outre d'établir un lien direct avec les objectifs climatiques internationaux et nationaux. Cette approche est largement utilisée par des initiatives internationales telles que Climate Action 100+¹¹, où elle sous-tend les évaluations de l'alignement du capital, et est également appliquée par les membres d'autres alliances, telles que la Net-Zero Alliance for Asset Owners NZAOA¹². La méthodologie reposant sur des bases scientifiques permet en outre de mettre en évidence des progrès climatiques réels dans l'économie réelle et pas seulement des progrès 'virtuels' au niveau du portefeuille financier. Elle permet ainsi d'établir un lien direct avec le mandat confié à la Confédération par la loi sur le climat et l'innovation, à savoir veiller à ce que le marché financier contribue effectivement à la réalisation des objectifs climatiques.

¹¹ [Climate Action 100+](#)

¹² [UN-convened Net-Zero Asset Owner Alliance - United Nations Environment - Finance Initiative \(unepfi.org\)](#)

RÉSULTATS

1 LA SUISSE, LEADER DANS LA MESURE CONTINUE ET COMPARABLE DES PROGRÈS RÉALISÉS

Les principales conclusions sur le rôle de pionnier de la Suisse dans la mesure comparative des progrès réalisés

- Avec une nouvelle fois une large participation de 146 banques, caisses de pension, compagnies d'assurance et gestionnaires de fortune, le Test Climatique PACTA 2024 est l'un des plus grands tests climatiques coordonnés pour les marchés financiers dans le monde.
- La Suisse est également pionnière dans l'analyse la plus longue et la plus continue de l'impact climatique de ses institutions financières. Grâce à la coordination centrale, les résultats sont comparables entre les différentes institutions financières, ce qui fait également partie des *meilleures pratiques* internationales.
- Le nombre de participants a augmenté par rapport à 2022 grâce au soutien actif des associations dans tous les secteurs financiers, sauf pour les assurances. Si l'on considère le volume des actifs soumis à l'analyse, on constate toutefois une augmentation également dans le secteur des assurances.
- La forte participation au sondage qualitatif supplémentaire sur les stratégies et les mesures liées au climat est également réjouissante. Cela permet de compléter de manière pertinente les résultats des modules quantitatifs sur les portefeuilles immobiliers et hypothécaires suisses ainsi que sur les portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises mondiaux.
- Les résultats permettent une analyse détaillée et des enseignements pertinents et robustes sur l'impact climatique du marché financier suisse, ainsi que sur les progrès et les lacunes, malgré les limites imposées par la participation volontaire.
- Comme le Test Climatique utilise des méthodes disponibles sur le marché sans licence, les coûts de transaction pour les analyses climatiques peuvent être réduits, en particulier pour les institutions financières de petite et moyenne taille. Parallèlement, des approches commerciales pour des questions spécifiques peuvent compléter de manière idéale les résultats du PACTA.
- De plus, la méthodologie PACTA, reposant sur des bases scientifiques, permet de mettre en évidence les progrès climatiques réels dans l'économie réelle et pas seulement les progrès 'virtuels' au niveau du portefeuille financier. Il est ainsi possible d'établir un lien direct avec le mandat confié à la Confédération par la loi sur le climat et l'innovation, à savoir veiller à ce que le marché financier contribue effectivement à la réalisation des objectifs climatiques.

Grâce aussi au soutien actif des associations sectorielles, un grand nombre de participants a pu être mobilisé en 2024 également. Au total, 146 établissements financiers et investisseurs institutionnels ont participé au Test Climatique. Seules les assurances ont vu leur nombre de participants diminuer par rapport au dernier Test Climatique. L'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP), l'Association suisse d'Assurances (ASA), l'Association suisse des banquiers (ASB), l'Asset Management Association Switzerland (AMAS), l'Association Swiss Sustainable Finance (SSF), l'Association pour des placements financiers responsables (SVVK-ASIR) ainsi que la Conférence des fondations de placement (CAFP) soutiennent le Test Climatique et ont recommandé à leurs membres d'y participer.

En termes de nombre de participants, il s'agit de l'un des plus grands Tests Climatiques coordonnés pour les marchés financiers dans le monde. Comme le montre le tableau 1, sur les 146 participants, 121 ont soumis des portefeuilles dans le module "Actions et obligations d'entreprises". 100 participants ont fait tester des portefeuilles dans le module "Immobilier et hypothèques". En outre, 112 participants ont rempli l'enquête qualitative, ce qui représente une proportion réjouissante

de 77 % de tous les participants. C'est dans le secteur bancaire que la participation globale aux trois parties de l'analyse est la plus élevée.

La coordination centrale par la Confédération garantit que tous les résultats sont comparables et cohérents entre les différents secteurs financiers. Parce que la Suisse utilise pour le Test Climatique une méthode gratuite, standardisée et reposant sur des bases scientifiques, elle réduit les coûts de transaction pour la participation, en particulier pour les petits et moyens établissements financiers.

Tableau 1 Participants au Test Climatique PACTA 2024 par module de test

Secteur financier	Total 2024	Portefeuilles immobiliers et hypothécaires	Portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises	Questionnaire qualitatif	Total 2022
Gestionnaires de fortune	26	13	13	22	13
Banques	34	25	33	33	31
Assurances	15	13	12	9	20
Caisses de pension	71	49	63	48	67
Tous	146	100	121	112	131 ¹³

Si l'on considère les actifs gérés téléchargés et le nombre de biens immobiliers ou d'hypothèques, on constate une augmentation dans presque toutes les classes d'actifs depuis le cycle de tests de 2022. Même si le nombre de participants a nettement diminué dans le secteur de l'assurance, les actifs gérés ont également augmenté pour ce secteur. Seule une partie de cette hausse des actions et des obligations d'entreprises est probablement due à l'inflation générale des prix des actifs. En ce qui concerne l'immobilier, environ la moitié des bâtiments détenus directement par des investisseurs institutionnels ont été soumis. Plus d'un million d'hypothèques sur des bâtiments suisses ont été soumises, dont 96,2 % via des banques. Cela permet de tester environ la moitié de tous les bâtiments résidentiels suisses. En outre, un total de 2,7 billions de CHF de participations a été soumis pour tester les portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises.

Le nombre élevé de participants, tant pour les modules quantitatifs que qualitatifs, permet une analyse pertinente et robuste des progrès et des lacunes du marché financier suisse en matière de compatibilité climatique, malgré les contraintes existantes. Les questions qualitatives permettent justement d'établir un lien important entre les résultats des portefeuilles et les objectifs, stratégies et mesures climatiques.

Les participants citent la comparaison avec leurs pairs comme principale motivation de leur participation volontaire. Pour les participants, il est également important de pouvoir montrer au public et aux décideurs politiques les progrès du marché financier suisse et les efforts des institutions financières. En outre, le Test Climatique les aide à sensibiliser au changement climatique au sein de leurs organisations.

¹³ Le Test Climatique a porté sur 133 participants au total, dont 2 se sont classés dans la catégorie "autres".

2 ACCENT SUR LES OBJECTIFS ET PLANS NETS ZÉRO ET SUR LES EXIGENCES DE TRANSPARENCE

Principales conclusions sur les objectifs nets zéro et les plans de transition

- Le Test Climatique PACTA 2024 montre que plus de 60% des participants ont intégré dans leur stratégie interne un objectif Net-Zéro d'ici 2050 pour leur établissement financier. Toutefois, seul un tiers d'entre eux s'engage publiquement en faveur d'un objectif Net-Zéro. La Suisse a inscrit dans la loi les objectifs de réduire les émissions de gaz à effet de serre à zéro net d'ici 2050 au plus tard et d'orienter les flux financiers de manière compatible avec le climat.
- Il existe de grandes différences dans la manière dont les objectifs Net-Zéro sont ventilés du niveau de l'entreprise vers les différentes classes d'actifs. Les objectifs Net-Zéro sont les plus fréquents pour l'immobilier (40% des participants dans tous les secteurs financiers). En outre, 40% des banques ont un objectif net-zéro pour leur portefeuille d'hypothèques. Pour les actions autogérées et les obligations d'entreprises, les établissements financiers sont moins nombreux à avoir un objectif net-zéro.
- Selon les déclarations des participants, seuls 14% des portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises téléchargés ont pour objectif d'atteindre une orientation respectueuse du climat. L'objectif Net-Zéro ne se reflète donc pas encore très bien.
- Une grande partie des banques dispose déjà d'un plan de transition net-zéro au niveau de l'entreprise, du moins pour certaines classes d'actifs, ou prévoit de l'élaborer d'ici fin 2024. L'élaboration d'un plan de transition net-zéro et d'une stratégie correspondante (appelée « feuille de route » dans la loi sur le climat et l'innovation) devient plus importante au niveau national et international. Pour les grandes banques et assurances, la publication d'un tel plan de transition net-zéro est obligatoire depuis début 2024 en vertu de l'ordonnance sur les rapports.
- Plus de la moitié des assurances, caisses de pension et gestionnaires de fortune participants n'ont pas encore élaboré de plan de transition.
- Les plans de transition sont un instrument efficace lorsqu'ils sont orientés de manière cohérente vers l'objectif net-zéro pour toutes les classes d'actifs ayant un impact sur le climat et qu'ils sont mis en œuvre de manière conséquente. Ils sont d'autant plus crédibles qu'ils fixent des objectifs intermédiaires et des mesures concrètes pour des classes d'actifs et des secteurs spécifiques. Là aussi, les établissements financiers testés ont encore un grand potentiel.
- Si les plans de transition sont publiés, cela renforce la confiance du public dans la réalisation des objectifs. Seuls 13 % des participants disposent déjà d'un plan de transition accessible au public pour tous les secteurs d'activité liés au climat. C'est encore une fois un nombre nettement plus faible d'établissements financiers que ceux qui s'engagent publiquement à atteindre l'objectif net-zéro (près d'un tiers des participants).
- Les exigences minimales pour les plans de transition augmentent la comparabilité. Le Conseil fédéral suisse exige de telles exigences pour l'obligation existante d'établir un plan de transition net-zéro dans l'ordonnance sur l'établissement de rapports relatifs aux questions climatiques. Il est également proposé d'étendre l'obligation de reporting aux moyennes entreprises par le biais des obligations générales de reporting du Code des obligations suisse.
- Outre les classes d'actifs présentant les volumes les plus importants (souvent les actions/obligations ou les hypothèques) ou les possibilités les plus directes d'impact climatique (souvent l'immobilier), il existe un autre levier climatique sur le marché primaire. Environ 20% à 40% des participants indiquent déjà mettre en œuvre différentes stratégies liées au climat dans les classes d'actifs infrastructure, matières premières et capital propre ou capital-risque.

- Un plan de transition pourrait aussi refléter le fait que les institutions financières s'engagent en faveur de conditions-cadres politiques ayant un impact sur le climat pour tous les secteurs économiques, afin de contribuer à l'obtention de majorités politiques. Les institutions financières sont encore très peu nombreuses à le faire, bien que cela soit efficace selon la NZAOA.
- Pour la majorité des participants de tous les secteurs, la prochaine étape importante devrait être l'élaboration de plans de transition spécifiques aux classes d'actifs et aux secteurs pour toutes les activités commerciales ayant un impact sur le climat, ainsi que leur mise en œuvre.

Résultats concernant les objectifs nets zéro et les plans de transition

Le Test Climatique PACTA 2024 montre que plus de 60% de tous les participants se sont fixé un objectif net-zéro d'ici 2050 pour leur établissement financier, du moins en partie, ou prévoient de le faire d'ici fin 2024. La Suisse a également ancré juridiquement l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 au plus tard dans la loi sur le climat et l'innovation (LCI), qui entrera en vigueur le 1er janvier 2025. Mais moins d'un tiers de tous les participants ont jusqu'à présent publié publiquement leur objectif net-zéro. Cette proportion est nettement plus élevée pour les banques et les assurances que pour les caisses de pension. Seuls 5% des participants déclarent explicitement ne pas vouloir fixer d'objectif net-zéro au moins jusqu'à fin 2024.

Il existe toutefois de grandes différences dans la manière dont les objectifs net-zéro sont répartis entre les différentes classes d'actifs au niveau de l'entreprise. Les objectifs net-zéro sont le plus souvent déjà introduits dans l'immobilier détenu directement. Tous secteurs financiers confondus, environ 40% des participants se fixent un tel objectif pour les biens immobiliers détenus directement. En outre, 40% des banques participantes ont un objectif net-zéro pour leur portefeuille d'hypothèques. Pour les actions et les obligations d'entreprises gérées par l'entreprise, les établissements financiers sont moins nombreux à avoir un objectif net-zéro (environ 10% pour les caisses de pension, 20% pour les gestionnaires de fortune, 30% pour les banques et les assurances).

Les banques, les compagnies d'assurance et les caisses de pension indiquent également, de manière relativement cohérente avec l'objectif de l'entreprise, des objectifs net-zéro pour les classes d'actifs qu'elles détiennent le plus souvent. Les gestionnaires de fortune ont davantage indiqué avoir un objectif global de net-zéro que de se fixer des objectifs de net-zéro pour les classes d'actifs spécifiques. En revanche, les banques et les assurances comptent déjà quelques établissements financiers qui fixent des objectifs net-zéro dans toutes les activités commerciales interrogées. Mais la majorité des participants, tous secteurs financiers et classes d'actifs confondus, n'ont actuellement pas encore d'objectifs net-zéro spécifiques à leur classe d'actifs.

Lors du téléchargement des portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises, les participants ont également été invités à indiquer quel était l'objectif du portefeuille en matière de climat. Les questions étaient posées conformément à la loi sur le climat et l'innovation et à la position du Conseil fédéral suisse pour éviter le greenwashing¹⁴ : "L'objectif du portefeuille est-il de contribuer à l'atténuation du changement climatique- en d'autres termes, d'avoir un impact positif effectif sur le climat, ou l'objectif est-il de s'aligner sur l'objectif net-zéro ou rien de tout cela ?"

Si, comme nous l'avons mentionné plus haut, 60% de tous les participants s'engagent en faveur de l'objectif net-zéro, on pourrait s'attendre à ce que cela se reflète également dans les objectifs des portefeuilles. Or, les participants n'indiquent l'orientation climatiquement neutre comme objectif que pour 14% des portefeuilles téléchargés. Chez les gestionnaires de fortune, ce chiffre atteint tout de même près de 40%, mais il est nettement inférieur dans les autres branches. La loi sur le climat et l'innovation exige en outre, en plus de l'orientation des flux financiers compatible avec le climat, que

¹⁴ [Position du Conseil fédéral en matière de prévention de l'écoblanchiment \(admin.ch\)](#)

le marché financier suisse apporte une contribution effective à l'objectif climatique. Or, très peu d'entre eux indiquent cet objectif pour leurs portefeuilles du marché secondaire. Il fallait s'y attendre, car il est exigeant d'obtenir un impact climatique réel par le biais de ces classes d'actifs liquides.

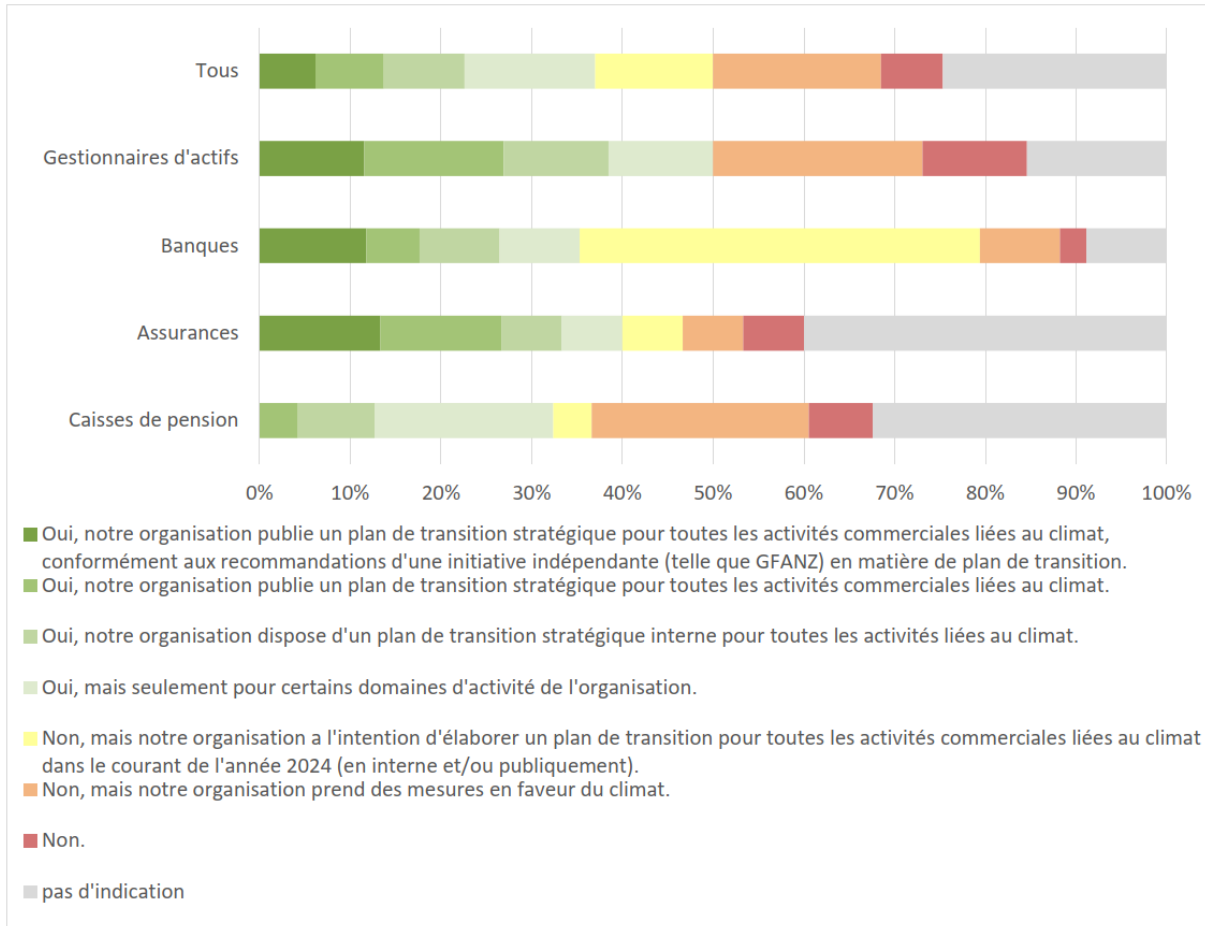
La LCI stipule que toutes les entreprises doivent également atteindre des émissions nettes zéro d'ici 2050. Pour ce faire, elles doivent élaborer des feuilles de route "zéro net" (également appelées plans de transition). Pour les grandes banques et assurances qui sont soumises à l'Ordonnance sur les rapports relatifs aux changements climatiques¹⁵ ("également appelée Ordonnance TCFD"), la publication d'un tel plan de transition est déjà obligatoire depuis début 2024.

Les mêmes banques, assurances et gestionnaires de fortune qui ont déjà un plan de transition ou qui prévoient d'en avoir un indiquent également qu'ils se conforment aux exigences du règlement sur le reporting ; soit volontairement, soit (dans le cas des grands établissements) parce qu'ils y sont obligés. Cela indique que le règlement sur le reporting relatif au changement climatique a une forte influence sur le développement de plans de transition dans tous les établissements, bien qu'il n'oblige que les grandes entreprises à le faire. L'ordonnance sur les rapports exige en outre des informations sur les risques climatiques. De telles informations sont importantes en termes de crédibilité, car elles montrent si un établissement financier **prend en compte les risques de transition de manière adéquate.**

Comme le montre la figure 1, seuls 13 % des participants disposent déjà d'un plan de transition publié pour tous les secteurs d'activité liés au climat. Cela signifie qu'il existe encore un écart important entre le petit tiers des participants qui s'engagent publiquement à atteindre des objectifs net-zéro et les plans de transition correspondants. Une publication renforce la crédibilité des objectifs et des mesures. Plus de 40 % des banques prévoient d'élaborer un plan de transition avant la fin de l'année 2024. Cela porterait la part des banques disposant d'un plan de transition à près de 80% des participants, si l'on compte également celles qui ont un plan de transition au moins pour certains secteurs d'activité. Mais pour les gestionnaires de fortune, les assurances et les caisses de pension, plus de la moitié des participants ont encore cette étape à franchir.

¹⁵ [RO 2022 747 - Ordonnance du 23 novembre 2022 \(admin.ch\)](#), le rapport sur la base de l'exercice 2024 sera obligatoirement établi pour la première fois en 2025.

Figure 1 Question : "Votre organisation dispose-t-elle d'un plan de transition/d'une feuille de route pour orienter toutes vos activités ou certaines de vos divisions vers l'objectif net-zéro d'ici 2050 au plus tard ?" Les institutions financières qui n'ont pas répondu à cette question sont classées dans la catégorie 'pas d'indication'.



Une proportion plus faible d'institutions financières dispose de plans de transition concrets concernant certaines classes d'actifs. Ceux qui ont un plan de transition pour une classe d'actifs donnée indiquent également avoir des objectifs intermédiaires concrets, par exemple pour 2030, et des mesures concrètes. Le plus souvent, les participants ont déjà des plans de transition ou de remplacement du chauffage et de rénovation pour les biens immobiliers détenus directement et, dans le cas des banques, également pour les hypothèques (environ 40% des participants). Pour les portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises autogérés et mandatés, il existe également des plans de transition dans tous les secteurs, mais moins souvent (environ 15%-25%).

Le marché primaire constitue un autre levier climatique. Bien que ces classes d'actifs représentent souvent des parts moins importantes de l'ensemble des activités, les institutions financières peuvent avoir une influence plus directe sur le climat. Environ 20% à 40% des participants indiquent mettre en œuvre différentes stratégies liées au climat dans les classes d'actifs infrastructure, matières premières et capital propre ou capital-risque.

Une possibilité supplémentaire pour les acteurs des marchés financiers est de s'engager en faveur de mesures efficaces de politique climatique dans l'économie réelle, car des conditions-cadres ayant un impact sur le climat pour tous les secteurs économiques nécessitent des majorités politiques. Dans tous les secteurs financiers, comme dans le Test Climatique PACTA 2022, très peu d'entre eux indiquent jouer un rôle actif. Comme le souligne la Net-Zero Alliance for Asset Owners NZAOA¹², ce type de mesure peut être efficace et compléter un plan de transition global.

Afin d'améliorer la comparabilité des plans de transition pour les entreprises du secteur financier, le Conseil fédéral propose d'ajouter à l'ordonnance sur l'établissement des rapports relatifs aux changements climatiques des exigences minimales basées sur des principes. Celles-ci doivent garantir la mise en œuvre des objectifs climatiques conformément à la loi sur le climat et l'innovation. C'est ce qu'a décidé le Conseil fédéral dans le cadre de l'ouverture de la procédure de consultation relative à l'ordonnance sur le climat.¹⁶ En outre, l'obligation de rapport, y compris les plans de transition nets zéro, pourrait à l'avenir s'appliquer également aux entreprises de taille moyenne de l'économie réelle et du secteur financier.¹⁷

Les plans de transition sont également devenus la norme au niveau international, aussi bien pour les rapports sur le climat que pour le développement d'objectifs et de stratégies climatiques. Les institutions financières qui établissent des rapports selon les IFRS (International Financial Reporting Standards) S2¹⁸ sont tenues de publier des plans de transition, pour autant qu'ils existent. L'élaboration et la publication de plans de transition sont en outre recommandées par la Glasgow Financial Sector Alliance GFANZ¹⁹. Les plans de transition font partie intégrante de la mise en œuvre des objectifs climatiques dans les plans d'affaires des entreprises et des institutions financières.

Exigences de transparence

Principales conclusions sur les exigences de transparence

- Si l'on compare les différentes exigences de transparence, l'obligation de rapport obligatoire pour les entreprises a l'impact le plus large. Des plans de transition volontaires sont également établis par des institutions financières qui ne sont pas soumises à l'ordonnance.
- En revanche, il n'existe actuellement en Suisse aucune exigence de transparence contraignante en matière de durabilité et de climat pour les produits et services financiers. Cependant, diverses autorégulations et recommandations volontaires ont été ou sont introduites.
- Les nombreuses autorégulations et recommandations couvrent les principaux secteurs financiers et sont spécifiques aux classes d'actifs. De nombreux aspects partiels sont ainsi abordés. Il est donc difficile d'en avoir une vue d'ensemble. De plus, les clients ne peuvent que difficilement comparer les produits financiers et les portefeuilles financiers entre eux, car il n'existe pas de normes contraignantes à l'échelle nationale.
- Le Test Climatique montre que les autorégulations et les recommandations spécifiques aux branches déploient certains effets au-delà de la branche concernée, sur d'autres branches. Une mise en œuvre généralisée des autorégulations et des recommandations par branche ne semble toutefois pas avoir été atteinte jusqu'à présent. Même si l'on tient compte du fait que ceux qui ont répondu « non » à la mise en œuvre ne sont peut-être pas concernés par les directives.
- Ce sont les autorégulations volontaires de l'ASB qui seront mises en œuvre le plus largement d'ici fin 2024 (environ 75% des banques testées ont l'intention de les mettre en œuvre selon les informations fournies par elles-mêmes pour l'enquête sur les préférences des clients, 18% ayant répondu « non » ; environ 70% pour l'enquête sur les objectifs des clients, avec 3 réponses « non »). Pour les caisses de pension, environ 50% rapportent volontairement les chiffres clés « de base »

¹⁶ [Le Conseil fédéral met en consultation l'ordonnance sur la protection du climat](#)

¹⁷ [Gestion durable des entreprises : le Conseil fédéral propose des règles plus strictes pour les rapports \(admin.ch\)](#)

¹⁸ [IFRS - IFRS S2 Climate-related Disclosures \(informations relatives au climat\)](#)

¹⁹ [Glasgow Financial Alliance for Net Zero \(gfanzero.com\)](#)

et 25% les chiffres clés étendus de la recommandation de l'ASIP. 10% ne les rapportent expressément pas.

- La comparabilité est meilleure pour les portefeuilles immobiliers, car des indicateurs quantitatifs y sont exigés. Toutefois, les indicateurs de base ne sont publiés que par la moitié au maximum des acteurs de chaque branche (AMAS, ASIP, CAFP). Il serait souhaitable de disposer d'un étiquetage identique pour l'immobilier et les hypothèques sur l'ensemble du territoire, par exemple sous la forme de Swiss Climate Scores pour ces classes d'actifs.
- Jusqu'à présent, très peu de fournisseurs de produits financiers semblent prêts à publier volontairement les objectifs de leurs produits en matière de compatibilité et/ou d'impact climatique. Pour les produits financiers comprenant des actions et des obligations d'entreprises cotées en bourse, il est facile et clair pour les clients de comprendre si le produit financier vise la compatibilité climatique, l'effet climatique ou rien de tout cela, si l'objectif correspondant visé est indiqué de manière transparente et cohérente pour tous les produits financiers. C'est également ce que demande la position du Conseil fédéral pour éviter le greenwashing. Selon les Swiss Climate Scores élargis pour les actions et les obligations d'entreprises, il est prévu de répondre à cet objectif par produit comme question initiale.
- Dans l'ensemble, il semble judicieux de se concentrer sur l'essentiel en matière d'exigences de transparence et d'améliorer la comparabilité, la clarté et la pertinence des informations par rapport aux objectifs climatiques.

La Suisse aspire à jouer un rôle de leader international en matière de transparence climatique crédible. La transparence est souvent considérée comme une condition importante pour les mesures ayant un impact sur le climat. La seule exigence de transparence obligatoire en Suisse depuis 2024 est l'ordonnance sur le reporting pour les grandes entreprises. Une transparence et une publication accrues conduisent à des décisions d'investissement mieux informées de la part des clients et des autres institutions financières. Mais cela ne vaut que si les informations sont pertinentes, comparables, aussi complètes que possible et tournées vers l'avenir.

La transparence peut également aider à éviter tout "greenwashing." Selon le Conseil fédéral suisse²⁰, il convient donc de publier clairement l'objectif poursuivi par un produit financier durable. L'analyse PACTA a donc demandé ces objectifs lors du téléchargement des portefeuilles, comme expliqué dans le chapitre sur les objectifs nets zéro. Selon le Conseil fédéral, les produits ou services financiers ne doivent pouvoir être promus comme durables que s'ils sont compatibles avec un objectif de durabilité donné, par exemple l'objectif net-zéro (objectif "alignment") ou s'ils contribuent à la réalisation de cet objectif (objectif "contribution/impact"). Les produits qui se contentent d'intégrer les risques ESG et d'optimiser la performance ne devraient pas être qualifiés de durables. Toutefois, la position du Conseil fédéral n'est actuellement pas contraignante en Suisse.

En outre, plusieurs autorégulations volontaires et recommandations d'associations ont été introduites ou prévues en 2023. PACTA peut couvrir les différents secteurs financiers. Il est donc intéressant de voir comment ces autorégulations et recommandations sectorielles ont un impact au-delà du secteur cible lui-même. Les autorégulations volontaires sont un instrument courant sur le marché financier suisse. Elles sont introduites par des associations sur une base autonome, sans participation de l'État, mais sont généralement considérées comme contraignantes pour les établissements membres des associations ainsi que pour les autres établissements affiliés.

²⁰ [Position du Conseil fédéral en matière de prévention de l'écoblanchiment \(admin.ch\)](#)

La Suisse connaît actuellement les exigences de transparence suivantes :

Stratégie et plan de transition net-zéro pour les entreprises : rapports obligatoires sur les questions climatiques pour les grandes entreprises (banques, assurances) conformément à l'ordonnance sur les rapports des grandes entreprises. Ces obligations visent l'ensemble de l'entreprise et ne créent de la transparence qu'à ce niveau pour les investisseurs et les clients.

En Suisse, il n'existe actuellement aucune exigence de transparence étatique spécifique au développement durable pour les produits et services financiers. Toutefois, diverses autorégulations et recommandations volontaires ont été ou sont introduites.

- **Hypothèques :** autorégulation volontaire pour les banques (Association suisse des banquiers, ASB)²¹, qui exige notamment, lors du conseil en matière d'hypothèques, une discussion sur le maintien de la valeur à long terme et donc sur l'efficacité énergétique.
- **Immobilier :** recommandations pour la publication d'indicateurs quantitatifs, énergétiques et climatiques à l'intention des promoteurs de fonds immobiliers (AMAS)²² et des groupes de placements immobiliers (CAFP)²³ ainsi que des caisses de pension (ASIP).²⁴
- **Obligations d'actions et d'entreprises :**
 - Recommandations pour la publication volontaire d'indicateurs quantitatifs relatifs au climat pour les caisses de pension (ASIP) et pour tous les produits financiers (recommandation du Conseil fédéral pour l'utilisation des Swiss Climate Scores V1.0 pour tous les produits financiers et, à partir de 2025, la version élargie du SCS, en particulier avec les questions relatives à l'objectif de portefeuille Compatibilité, impact, rien de tout cela ;²⁵
 - Autorégulation volontaire pour les produits financiers axés sur la durabilité sans indicateurs quantitatifs liés au climat pour les gestionnaires de fortune (AMAS)²⁶, les produits structurés (SSPA)²⁷ et désormais aussi pour les produits d'assurance (SVV) ;²⁸
 - Recommandations pour les activités d'intendance dans tous les secteurs (AMAS et SSF Stewardship Code).²⁹
- **Conseil en investissement :** autorégulation volontaire pour les banques (ASB)³⁰, qui exige que les préférences ESG soient demandées lors du conseil aux clients, avec une offre de produits correspondante.

Les résultats de l'enquête montrent que, par rapport à toutes ces exigences de transparence, c'est l'obligation de reporting obligatoire qui a le plus d'impact. Elle a une forte influence sur l'élaboration de plans de transition supplémentaires et volontaires, bien qu'elle n'oblige que les grandes entreprises. Les recommandations et les autorégulations entraînent toutes également certains effets au-delà de la branche abordée, mais dans une moindre mesure.

Les autorégulations volontaires de l'ASB sont suivies par environ 75% des banques pour l'enquête sur les préférences des clients et 70% pour l'enquête sur les objectifs des clients. En revanche, 18%

²¹ [ASB Directives fournisseurs d'hypothèques relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments](#)

²² [Asset Management Association Switzerland | Fonds immobiliers](#)

²³ [Recommandation de la CAFP](#) concernant les indicateurs environnementaux pour les groupes de placements immobiliers.

²⁴ [Le coin des médias | Association Suisse des Institutions de Prévoyance ASIP](#)

²⁵ [Swiss Climate Scores \(admin.ch\) V1.0](#) ; [Swiss Climate Scores étendus](#) 08.12.2023

²⁶ [Asset Management Association Switzerland | Autorégulation Sustainable...](#)

²⁷ [SSPA Sustainability Guidelines Version 14072023](#) (en anglais)

²⁸ [Autorégulation pour les assurances-vie liées à des participations se référant à la durabilité | ASA](#)

²⁹ [Swiss Stewardship Code \(sustainablefinance.ch\)](#) (en anglais)

³⁰ [ASB Directives conseil en placement et la gestion de fortune FR 2024 \(1\).pdf](#)

des banques ont explicitement indiqué qu'elles ne souhaitent pas mettre en œuvre l'autorégulation pour les hypothèques d'ici fin 2024. 3 banques ont exprimé cette opinion à propos de la ligne directrice pour la consultation des préférences. Bien que toutes les banques participantes ne gèrent peut-être pas toutes les classes d'actifs ou ne conseillent pas leurs clients de la même manière, il semble que la couverture soit la plus élevée de la branche, mais pas encore complète.

Parmi les caisses de pension, environ 50% rapportent volontairement les chiffres clés "de base" et 25% les chiffres clés étendus. 10 % ne souhaitent expressément pas rapporter les chiffres clés.

Environ 45 % des banques, plus de 20 % des gestionnaires de fortune, 20 % des assurances et 15 % des fonds de pension publient (au moins partiellement) les Swiss Climate Scores (SCS) pour les actions et les obligations d'entreprises dans leur version 1.0. La moitié des gestionnaires de fortune ainsi que 45 % des banques ont indiqué ne pas vouloir publier de SCS d'ici fin 2024. Trois banques, trois fonds de pension et un gestionnaire de fortune ont publié les SCS V1.0 pour l'ensemble de leur offre de produits de placements sur le marché secondaire.

Vient ensuite l'autorégulation volontaire de l'AMAS pour les actifs collectifs axés sur la durabilité, à laquelle 40 % des banques et 30 % des gestionnaires de fortune participants se conforment. Dans les deux groupes, environ 20 % des participants ne cherchent pas à se conformer à l'autorégulation ou ne disposent pas d'actifs collectifs ou d'actifs axés sur la durabilité.

Près de 30 % des gestionnaires de fortune participants prévoient de publier les chiffres clés pour les fonds immobiliers recommandés dans les lignes directrices sur les meilleures pratiques de l'AMAS au plus tard fin 2024. 30 % ont expressément indiqué qu'ils ne le feraient pas. Comme seule la moitié des gestionnaires de fortune participants ont des fonds immobiliers (selon les portefeuilles téléchargés), cela correspond tout de même à 15%. Une image similaire se dégage de l'examen des recommandations de la CAFP pour les groupes de placements immobiliers. La durabilité semble jouer un rôle beaucoup moins important pour les produits structurés. Seuls 15 % des gestionnaires de fortune, 10 % des banques et 7 % des assurances établissent un rapport partiellement conforme à l'autorégulation de la SSPA.

Entre 20 % (banques) et 30 % (gestionnaires de fortune) appliquent le code de bonne conduite SSF/AMAS. Chez les gestionnaires de fortune, deux tiers d'entre eux vont au-delà. 20 % des assurances et 30 % des autres groupes de comparaison indiquent expressément ne pas mettre en œuvre le code ou ne pas exiger une telle offre.

D'après les retours des participants, l'exigence de publication de l'UE intitulée "Sustainable Finance Disclosure Regulation"³¹ est peu pertinente. Moins de 20 % des gestionnaires de fortune indiquent qu'une part importante (par exemple plus de 2/3) des produits financiers de leur entreprise est soumise aux exigences de publication obligatoires de l'UE. Pour les banques et les assurances, ce chiffre est inférieur à 10 %. A première vue, cela semble en contradiction avec les résultats de l'enquête du SSF³², dans laquelle deux tiers des banques et des gestionnaires de fortune interrogés ont indiqué qu'ils étaient légalement tenus de mettre en œuvre les règlements européens sur la finance durable. La différence pourrait s'expliquer par l'accent mis sur la SFDR³³ ou par le fait que la question posée dans le test climatique portait sur la part considérable (par exemple plus de 2/3) des produits financiers d'une entreprise.

³¹ [Regulation - 2019/2088 - EN - sfdr - EUR-Lex \(europa.eu\)](#)

³² [Swiss Sustainable Investment Market Study 2024](#), page 65ff (en anglais)

³³ L'enquête du SSF posait des questions sur plusieurs réglementations, notamment Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CSDDD); Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD); [regulation on the Transparency and Integrity of ESG Rating Activities](#)

Une grande partie des institutions financières suisses ne semble pas (encore) prête à publier volontairement et systématiquement pour tous les produits financiers si ceux-ci poursuivent un objectif de compatibilité, d'impact ou pas d'objectif climatique. Ces réponses sur l'objectif du produit financier permettraient aux clients d'y voir plus clair, d'autant plus que les établissements financiers sont libres de justifier leurs objectifs. Seules 5 banques et 2 gestionnaires de fortune indiquent avoir publié les Swiss Climate Scores élargis, y compris cette question initiale, d'ici fin 2024.

Dans l'ensemble, les autorégulations et les recommandations couvrent de nombreux aspects partiels, les différents secteurs financiers et différentes classes d'actifs ainsi que le conseil à la clientèle dans les banques. Elles sont donc à la fois complètes et spécifiques. Une approche spécifique à la classe d'actifs est judicieuse, car les différents thèmes exigent d'autres indicateurs pour pouvoir évaluer l'impact climatique d'un produit ou d'un portefeuille. Les différentes autorégulations et recommandations ont en outre certains effets d'entraînement sur d'autres secteurs. Il n'est toutefois pas certain qu'un 'level playing field' soit ainsi atteint pour les différents secteurs financiers.

D'autre part, le paysage réglementaire semble fragmenté et il est difficile de s'y retrouver. Cette impression concorde avec les résultats d'autres études récentes, comme l'étude de marché du SSF de 2024 et l'aperçu de la durabilité des produits du pilier 3a. En outre, une mise en œuvre généralisée des exigences et recommandations spécifiques au secteur ne semble pas encore atteinte.

Une autre question importante est de savoir comment les exigences de transparence conduisent effectivement à des décisions plus respectueuses du climat. Pour cela, il est utile que les indications montrent de la manière la plus claire et le plus simple possible comment la décision d'investissement et de financement se répercute sur le climat. Dans le domaine de l'immobilier, les exigences sont déjà quantitatives et plus uniformes, et donc plus comparables. Si l'on détermine clairement quelles sont les mesures ayant un impact sur le climat qui ont une influence déterminante sur un indicateur (par exemple, un système de chauffage renouvelable sur les émissions du Scope 1, une installation photovoltaïque interne sur les émissions du Scope 2), la transparence peut conduire à des décisions ayant un impact direct sur le climat. Pour une transparence complète et comparable, on pourrait par exemple introduire un étiquetage à l'échelle nationale, analogue aux "Swiss Climate Scores", également pour l'immobilier. Celui-ci pourrait se baser sur les recommandations et les autorégulations existantes, complétées par une référence à la trajectoire climatique dans le domaine du bâtiment.

Une large application des questions cibles dans les Swiss Climate Scores élargis pourrait conduire à une transparence plus claire et comparable pour les obligations d'actions et d'entreprises. L'objectif du produit financier est-il la compatibilité climatique, un impact climatique positif réel ou aucun des deux ? Cette question initiale est claire, facile à comprendre et se rapporte à la décision d'investissement. Elle est en outre conforme à la position du Conseil fédéral, qui souhaite éviter le greenwashing, ainsi qu'aux objectifs fixés pour le marché financier dans la loi sur le climat et l'innovation.

3 FOCUS SUR L'IMMOBILIER ET LES HYPOTHÈQUES

Principales conclusions sur les biens immobiliers détenus directement

- Les résultats montrent des progrès par rapport au Test Climatique PACTA 2022. Tous les secteurs sont aujourd'hui en moyenne sur la bonne voie en vue des objectifs de réduction pour 2030, à l'exception des gestionnaires de fortune. Cependant, les différences entre les différents participants sont importantes.
- Aujourd'hui, 15% des biens immobiliers testés sont chauffés par des énergies renouvelables, 29% par le chauffage urbain. Le plus grand levier de réduction des émissions du Scope 1 réside dans le remplacement du chauffage fossile par du chauffage renouvelable. Le taux de remplacement a certes augmenté depuis 2022. Un remplacement du chauffage est en outre prévu pour 31% des immeubles détenus directement.
- Pour environ un quart des bâtiments, le remplacement du chauffage fossile n'est donc pas encore prévu. Dans l'optique de l'objectif zéro net en 2050, les plans de remplacement du chauffage et même de rénovation sont encore insuffisants.
- Des objectifs nets zéro et des plans concrets de transition ou de rénovation et de remplacement du chauffage sont donc une condition importante, tant pour les investissements immobiliers directs qu'indirects (hypothèques).
- Les instruments de politique climatique tels que le programme d'impulsion limité dans le temps dans la LCI ou l'interdiction en discussion de l'utilisation de systèmes de chauffage fossiles en cas de remplacement pour les cantons à partir de 2030 peuvent également soutenir les propriétaires immobiliers et les détenteurs d'hypothèques.
- La qualité des données soumises pour les biens immobiliers détenus directement est très élevée. Les participants au test pourraient alimenter le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) avec leurs données et contribuer ainsi à le maintenir à jour.
- Les recommandations de l'AMAS, de la CAFP et de l'ASIP ne sont que partiellement mises en œuvre (voir ci-dessus) et pourraient être mieux ciblées pour soutenir l'objectif net-zéro en ajoutant une comparaison avec la trajectoire d'abaissement suisse.
- Les résultats concernant les émissions des scopes 1 et 2 montrent qu'elles doivent généralement être rapportées séparément, car l'orientation climatique nécessite différentes mesures par scope. Pour une évaluation comparable dans tous les secteurs, un marquage analogue aux "Swiss Climate Scores" pourrait également être mis à disposition pour l'immobilier (voir chapitre Transparence).
- Les caisses de pension sont aujourd'hui les mieux placées dans le développement des installations photovoltaïques. Les instruments d'encouragement de la Confédération soutiennent ce développement.
- Les données relatives aux installations photovoltaïques et aux facteurs d'émission des différents fournisseurs de chauffage urbain et d'électricité sont aujourd'hui encore très peu collectées et devraient l'être davantage.
- Les résultats de l'analyse Scope 3 sont particulièrement importants lors de la décision de rénover ou de démolir un bâtiment et lors de la construction d'un nouveau bâtiment. Dans ce contexte, les émissions provenant des matériaux de construction doivent également être réduites autant que possible. Des valeurs limites pour ces "émissions grises de gaz à effet de serre" sont également en discussion au niveau politique, ce qui pourrait intéresser les investisseurs.

Principales conclusions sur les biens immobiliers détenus indirectement

- Les plans de transition net-zéro sont également essentiels pour l'immobilier indirect, 20% des caisses de pension et des compagnies d'assurance en ont déjà un.
- La large répartition de l'impact climatique dans les portefeuilles détenus en direct plaide en faveur de l'exigence systématique de données comparables et complètes de la part des fournisseurs. Cela permettrait en outre aux investisseurs institutionnels de soutenir la mise en œuvre complète des recommandations AMAS/CAFP.

Biens immobiliers détenus directement

Émissions de Scope 1, émissions directes dues au chauffage des locaux et à l'eau chaude sanitaire

La Suisse s'est engagée à atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050 au plus tard. Le secteur du bâtiment doit réduire ses émissions directes de 50% d'ici 2030, de 82% d'ici 2040 et de 100% d'ici 2050 au plus tard par rapport à 1990.³⁴ Plusieurs instruments de politique climatique de la Confédération, des cantons et des communes visent et soutiennent la réduction des émissions dans le secteur du bâtiment. Dans 21 cantons, il existe déjà des exigences minimales obligatoires pour le remplacement des systèmes de chauffage, notamment pour les bâtiments d'habitation (tous sauf : AG, SO, UR, VD, VS).³⁵ La qualité des données déclarées sur les bâtiments est en moyenne très élevée. Grâce à ces connaissances, les participants au test pourraient contribuer à maintenir à jour le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL).³⁶

L'ensemble du secteur suisse du bâtiment est responsable d'environ 25% des émissions de CO2 de la Suisse.³⁷ Pour les bâtiments détenus directement, les institutions financières peuvent contribuer directement à l'objectif climatique en remplaçant les systèmes de chauffage fossiles par des systèmes de chauffage renouvelables. Ainsi, les émissions directes de CO2 d'un bâtiment peuvent être entièrement éliminées (émissions dites de "Scope 1"). Les résultats du test montrent que le remplacement des systèmes de chauffage fossiles par des systèmes renouvelables a progressé depuis 2022. Cependant, 57% de la surface de référence énergétique soumise des bâtiments détenus directement sont encore chauffés aujourd'hui par des combustibles fossiles, 29% par le chauffage urbain et 15% par des sources d'énergie renouvelables. Il n'y a guère d'indication que les chauffages au fioul ont été remplacés par des chauffages au gaz, puisque les parts ont diminué tant pour le fioul que pour le gaz. Cela reflète la tendance générale - la part de marché des nouveaux systèmes de chauffage renouvelables était de 88% en 2023 à l'échelle nationale.

Dans l'ensemble, tous les secteurs financiers sont actuellement en moyenne sur la voie de l'objectif climatique pour les bâtiments détenus directement, à l'exception des gestionnaires de fortune. La répartition de l'intensité carbone reste toutefois très diversifiée, comme le montre la figure 2. Près de la moitié des portefeuilles soumis ne sont actuellement pas alignés sur les objectifs climatiques, certains d'entre eux dépassant largement la trajectoire de réduction réelle pour les bâtiments. En supposant que certains des portefeuilles sont proposés par des gestionnaires de fortune et des banques, par exemple à des caisses de pension, en tant qu'investissements immobiliers indirects, il vaut la peine de demander des informations comparables et concrètes sur ces portefeuilles.

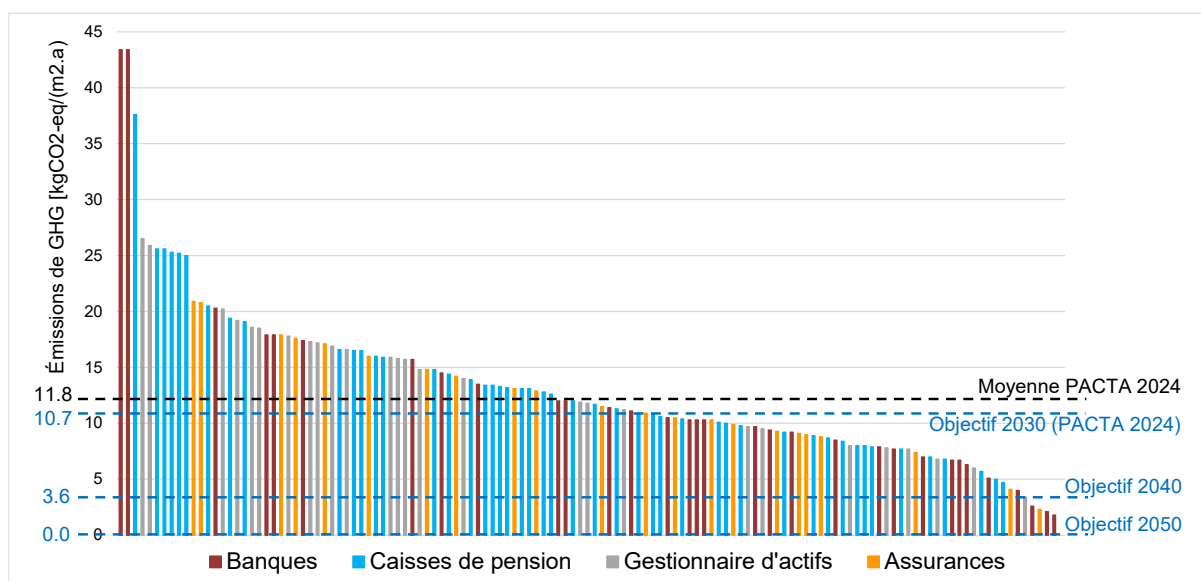
³⁴ Voir la [loi sur le climat et l'innovation LCI](#) art.4 et [Projet de révision de l'ordonnance sur le CO2](#) art. 3

³⁵ [Exigences relatives au remplacement de chaudières dans votre canton | Chauffez renouvelable](#)

³⁶ Les personnes intéressées sont priées de s'adresser directement à energiegwr@bfs.admin.ch

³⁷ [Bâtiment \(admin.ch\)](#)

Figure 2 Répartition des portefeuilles immobiliers détenus directement par tous les établissements financiers participants, selon les émissions de CO2 par surface chauffée (surface de référence énergétique SRE)



Pour atteindre la valeur cible pour le secteur du bâtiment et l'objectif net-zéro en 2050, TOUS les bâtiments chauffés aux combustibles fossiles devront être convertis aux sources d'énergie renouvelables au cours des 26 prochaines années. Le remplacement prévu des systèmes de chauffage a globalement augmenté par rapport à 2022, comme le montre le tableau 2. Pour près d'un tiers de tous les objets, un renouvellement du chauffage est prévu d'ici 2050, contre 6% en 2022. Il existe toutefois de grandes différences : les banques prévoient la part la plus faible avec 15% de leurs bâtiments détenus en propre, contre 44% pour les assurances. Alors que le Test Climatique PACTA 2022 prévoyait encore au moins une rénovation pour environ la moitié de tous les bâtiments détenus directement, le Test Climatique PACTA 2024 n'en prévoit plus que pour environ un tiers.

Tableau 2 Proportion de bâtiments détenus directement équipés d'un système de chauffage renouvelable, de remplacement de chauffage et de rénovations énergétiques prévues d'ici 2050 par rapport aux données de 2022

Biens immobiliers détenus directement - Secteur financier	Part des biens immobiliers déjà chauffés par des énergies renouvelables (+ chauffage urbain)	Remplacement prévu du chauffage d'ici 2050	Rénovations prévues jusqu'en 2050	PACTA 2022 : remplacement prévu du chauffage d'ici 2050	PACTA 2022 : rénovations prévues jusqu'en 2050
Gestionnaires de fortune	13% (+27%)	32%	39%	6%	58%
Banques	13% (+31%)	15%	18%	1%	3%
Assurances	17% (+28%)	44%	49%	14%	47%
Caisses de pension	16% (+28%)	31%	33%	23%	46%
Tous	15% (+29%)	31%	34%	-	-

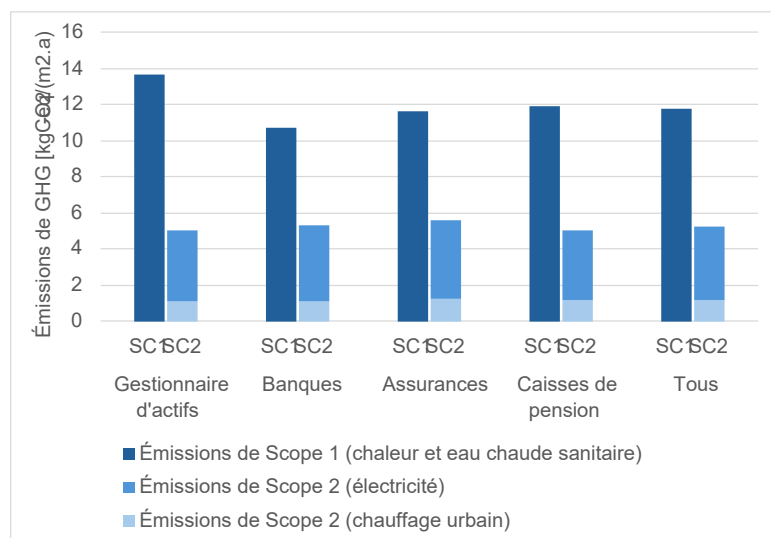
Pour atteindre l'objectif intermédiaire pour 2040³⁸ (3,6 kg/m²) et l'objectif pour 2050 (0,0 kg/m²), des efforts considérables sont encore nécessaires. Si les plans de remplacement et de rénovation des systèmes de chauffage soumis sont pris en compte jusqu'en 2050, les émissions du Scope 1 s'élèvent encore à 8,6 kg/m² (Test Climatique PACTA 2022 : 11,8 kg/m²). La durée de vie moyenne d'un système de chauffage est de 15 à 25 ans. La Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) propose donc d'interdire le remplacement des systèmes de chauffage fossiles par des systèmes fossiles à partir de 2030.³⁹ Si les acteurs du marché financier sont conscients de ces évolutions, cela peut les aider à évaluer leurs risques de transition ainsi que les chances d'accélérer la transition.

Émissions de Scope 2, émissions indirectes dues au chauffage urbain et à la production d'électricité

L'objectif net-zéro de la Suisse exige que tous les secteurs se décarbonisent autant que possible. Outre les émissions directes dues au chauffage des locaux et de l'eau (émissions de Scope 1), les émissions indirectes également liées à l'énergie totale d'exploitation jouent un rôle dans les émissions du bâtiment. C'est pourquoi les "émissions de Scope 2" ont été incluses pour la première fois dans le Test Climatique PACTA 2024. Du point de vue du bâtiment, il s'agit des émissions générées par le chauffage urbain ou la production d'électricité. Les émissions d'électricité peuvent être directement réduites par l'utilisation de l'électricité photovoltaïque produite par le bâtiment. L'efficacité énergétique d'un bâtiment influe sur sa consommation.

Dans l'ensemble, les émissions de Scope 2 dans tous les secteurs financiers sont en moyenne environ deux fois moins élevées que les émissions de Scope 1, comme le montre la figure 3 ci-dessous. Les émissions par source d'électricité représentent environ 80%, celles du chauffage à distance environ 20%. C'est le mode de production qui a la plus grande influence sur les émissions, même si le mix électrique suisse est déjà pauvre en émissions en comparaison internationale. Lorsque l'électricité ou le chauffage à distance sont entièrement produits à partir de sources d'énergie renouvelables, les émissions du Scope 2 sont quasiment nulles.

Figure 3 Comparaison des émissions de Scope 1 et de Scope 2 (PACTA 2024) pour les bâtiments détenus en direct



Les émissions du Scope 2 peuvent donc être réduites de manière significative si les besoins en électricité des biens immobiliers détenus sont couverts par leur propre installation photovoltaïque (PV). Les différentes branches annoncent des installations PV pour 0,4% à 3,6% de leurs immeubles. Si l'on se réfère à la base de données de l'OFEN⁴⁰, entre 1,7% et 6,6% des bâtiments sont déjà équipés d'installations photovoltaïques. Le potentiel d'augmentation est donc considérable, tant pour la collecte des données que

pour le développement de l'énergie photovoltaïque. En juin 2024, la population suisse a approuvé le

³⁸ L'objectif intermédiaire se calcule à partir de la valeur indicative pour le parc immobilier suisse dans la LCI et de l'évolution prévue de la SRE selon la stratégie énergétique 2050 (voir aussi le rapport général en anglais).

³⁹ [Invitation à la prise de position d'experts sur les projets de révision de l'autoproduction et de la production de chaleur EnDK \(en allemand\)](#)

⁴⁰ [Installations de production d'électricité en Suisse](#)

renforcement de la promotion des énergies renouvelables.⁴¹ L'un des objectifs est que la quantité d'électricité solaire produite en Suisse soit presque multipliée par cinq au cours des dix prochaines années.

Un autre levier pour réduire les émissions du Scope 2 réside dans le choix du fournisseur de chauffage urbain et éventuellement via l'influence sur la production de chauffage urbain. Les émissions de CO2 varient considérablement d'un fournisseur à l'autre. En moyenne suisse, la part fossile est toujours d'environ 50%.⁴² Par rapport à la moyenne suisse, les portefeuilles livrés au Test Climatique PACTA sont beaucoup plus souvent chauffés au chauffage à distance. Jusqu'à fin 2021, l'OFEN a répertorié 1068 réseaux de chauffage à distance dans toute la Suisse.⁴³ Les exploitants de réseaux de chauffage urbain s'efforcent de remplacer les combustibles fossiles par des combustibles renouvelables et d'élargir leur offre. Les facteurs d'émission sont aujourd'hui très différents selon le type de production. Lors du Test Climatique PACTA, les investisseurs institutionnels ont indiqué le chauffage à distance comme source de chauffage pour 29 % des bâtiments soumis. Dans toute la Suisse, seuls 3,8 % des bâtiments d'habitation sont chauffés de cette manière.

Pour pouvoir choisir des fournisseurs de chauffage urbain et d'électricité en fonction de leurs émissions du Scope 2, il est essentiel que les investisseurs connaissent leurs facteurs d'émission. Dans le cadre du Test Climatique, seules les caisses de pension ont indiqué des facteurs d'émission pour l'électricité et le chauffage urbain. Cela concerne un peu plus de 10 % de leurs biens immobiliers détenus directement. Les assurances ont indiqué des facteurs d'émission pour moins de 4 % des bâtiments chauffés au chauffage urbain. Toutes les autres données sont inférieures à 1%. Pour les calculs, la moyenne suisse a été utilisée sur la base de la KBOB.⁴⁴

Les acteurs du marché financier ont encore un grand potentiel de collecte de données, y compris sur les installations PV. Les résultats de PACTA peuvent aider les institutions financières, car elles établissent le lien avec la base de données de l'OFEN. Les banques ont déclaré des installations PV pour environ 1 % des hypothèques. Aucune n'a été signalée dans les autres secteurs financiers.

Émissions du Scope 3, en amont et en aval, provenant notamment des matériaux de construction

Dans le cadre du Test Climatique PACTA 2024, les premières informations sur les émissions du Scope 3 ont été collectées. Les matériaux de construction sont responsables d'environ 10 % de l'empreinte de gaz à effet de serre de la Suisse.⁴⁵ En prenant des mesures dans ce domaine, il est possible d'apporter une contribution supplémentaire importante à la réduction des gaz à effet de serre en Suisse et le long de la chaîne d'approvisionnement. Avec le nouveau module CO2 de PACTA, les gaz à effet de serre indirects générés lors de la production des matériaux, de la construction du bâtiment et de sa rénovation pendant son cycle de vie sont pris en compte.

Pour les investisseurs, les informations sur les émissions du Scope 3 jouent un rôle particulier lorsqu'il s'agit de décider si un bâtiment doit être rénové, démolé et reconstruit et si les matériaux doivent être réutilisés. L'objectif du nouveau module PACTA sur les émissions de Scope 3 est donc de fournir aux acteurs du marché financier et aux investisseurs institutionnels un premier accès à ce sujet et de les sensibiliser à cette question. Il n'offre cependant pas encore de base de décision concrète

⁴¹ [Projet pour un approvisionnement en électricité sûr](#)

⁴² Le tableau 26 de la [statistique globale de l'énergie](#) (en allemand) montre qu'environ 80% de la quantité d'énergie provient des déchets, environ 10% du gaz et environ 7% du bois. Pour les déchets, la part fossile des émissions (dans les UIOM) est d'environ 50% voir facteurs d'émission de [l'inventaire suisse des gaz à effet de serre](#) (en allemand). Les émissions de gaz et de bois s'annulent à peu près.

⁴³ [Liste "Réseaux thermiques" - Rapport d'évaluation 2021. Rapport final \(admin.ch\). \(en allemand\).](#)

⁴⁴ [Données écobilans dans la construction](#)

⁴⁵ [Conséquences du logement sur l'environnement](#)

avec un recensement complet des émissions Scope 3 pour la rénovation, la démolition et/ou un concept de réutilisation ou pour la construction d'un nouveau bâtiment.

Les émissions du Scope 3 ne peuvent pas être directement ajoutées aux émissions du Scope 1 et du Scope 2. Elles se basent sur une considération du cycle de vie et nécessitent d'autres mesures⁴⁶ (voir aussi le rapport complet en anglais). Par exemple, la valeur dite "résiduelle" des émissions de CO₂ pour un bâtiment existant ou un portefeuille immobilier peut être calculée à un moment donné ou exprimée dans une approche annuelle.

Le cubage du bâtiment - c'est-à-dire le volume total d'un bâtiment - et donc la quantité de matériaux utilisés sont particulièrement décisifs pour le niveau des émissions du Scope 3. Les parkings souterrains pèsent particulièrement lourd dans la balance.⁴⁷ La première évaluation avec le module PACTA Scope 3 montre que, pour les biens immobiliers détenus directement, 20% en moyenne des émissions Scope 3 sont imputables à l'enveloppe du bâtiment au-dessus du niveau du sol et 16% à celle en dessous du niveau du sol. Les composants internes tels que les murs intérieurs, les dalles et sols représentent 42% et les installations techniques du bâtiment environ 18%. Les travaux préparatoires représentent encore 5%.

Une étude de validation du module PACTA pour le Scope 3 de la HSLU⁴⁷ montre en outre que, selon les matériaux choisis, les émissions du Scope 3 peuvent être influencées de +/- 20 %. Elle permet donc d'optimiser les émissions grises dans ce domaine. Les émissions provenant de certains matériaux de construction, par exemple lors de la fabrication du ciment, sont parmi les plus difficiles à éviter. Il est donc d'autant plus important de tenir compte de la quantité et des alternatives possibles lors de rénovations, de transformations ou de nouvelles constructions. L'étude de la HSLU montre également que le module PACTA est robuste pour se rapprocher des émissions du Scope 3 provenant des matériaux pour la construction, le remplacement et la déconstruction.

L'analyse PACTA montre que les biens immobiliers détenus directement présentent des émissions moyennes de Scope 3 de 10,8 kg/m² par an de surface de référence énergétique. L'analyse de la valeur résiduelle montre que dans les portefeuilles soumis au Test Climatique, environ 40 % de cette énergie grise n'est pas encore amortie. La valeur résiduelle est d'autant plus faible que la durée d'utilisation du bâtiment (ou d'un élément du bâtiment) est longue. En plus de la valeur résiduelle, il est également possible de calculer la valeur de remplacement. Elle se base sur un scénario hypothétique dans lequel tous les bâtiments sont démolis et remplacés par de nouvelles constructions identiques au 31 décembre 2024. En plus de l'énergie grise associée à la nouvelle construction, les valeurs résiduelles non amorties des actifs démolis sont également ajoutées. Les calculs de la valeur résiduelle et de la valeur de remplacement ont pour but d'aider à la prise de décision concernant la réduction des émissions du Scope 3 pour les bâtiments.

Au niveau politique également, cette approche prend de plus en plus d'importance. Le Parlement suisse a adopté une modification de la loi sur la protection de l'environnement en ce qui concerne l'économie circulaire.⁴⁸ Les cantons sont tenus de fixer des valeurs limites pour l'énergie grise. Cette mesure vise à encourager la demande de matériaux de construction à faible énergie grise et à promouvoir les méthodes de construction qui préservent les ressources.

⁴⁶ [Fiche d'information: Construction positive pour le climat \(admin.ch\)](#)

⁴⁷ 2024, HSLU Validierungsstudie zum PACTA Modul für Scope 3 Emissionen (en allemand), sur mandat de l'OFEV, voir www.bafu.admin.ch/test-climatique-pacta -> Documents

⁴⁸ [20.433 lv. pa. Développer l'économie circulaire en Suisse](#)

Placements immobiliers indirects

Environ 20 % des caisses de pension et des assurances indiquent déjà avoir des plans de transition net-zéro pour leurs biens immobiliers détenus indirectement. Des résultats comparables devraient jouer un rôle dans le choix des placements immobiliers indirects et des mandats pour leur gestion, afin de pouvoir obtenir un effet positif sur le climat dans ce domaine également. 61% des participants à PACTA ont indiqué avoir investi indirectement dans l'immobilier suisse, par exemple par le biais de fonds immobiliers. L'AMAS et la CAFP ont recommandé à leurs membres de participer au Test Climatique PACTA 2024.

La large répartition en matière de compatibilité climatique dans les portefeuilles détenus directement plaide en faveur d'un examen plus attentif. Malgré les autorégulations AMAS et CAFP, il n'existe pas encore de publication complète et comparable des données immobilières relatives au climat. Les investisseurs institutionnels pourraient soutenir la mise en œuvre complète des recommandations AMAS/CAFP s'ils demandaient systématiquement des données comparables et complètes. Environ 25 % des caisses de pension exigent déjà ces données, ou du moins en partie, lorsqu'elles investissent indirectement dans des fonds immobiliers ou des groupes de placements immobiliers.

Hypothèques

Les principales conclusions sur les hypothèques

- La part des systèmes de chauffage renouvelables dans les portefeuilles hypothécaires testés a certes augmenté depuis le Test Climatique 2022, mais dans l'ensemble, le marché financier suisse n'a pas encore pris le virage climatique dans cette classe d'actifs.
- L'amélioration de la qualité des données du Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL), très souvent utilisé, a également contribué à cette amélioration. Les établissements financiers peuvent aider les cantons et les communes à mettre à jour les données du RegBL (voir aussi le chapitre sur l'immobilier).
- Les plans de transition net-zéro sont également centraux pour les portefeuilles hypothécaires. Les résultats montrent que la moitié des banques et une part bien plus importante dans les autres secteurs ont encore cette étape à franchir.
- L'autorégulation de l'ASB sur le conseil hypothécaire et les sensibilisations commencent à porter leurs fruits. Les participants sont plus nombreux à prendre différentes mesures et à mettre en place des incitations pour aider les preneurs d'hypothèque à remplacer leur chauffage, à installer des panneaux photovoltaïques et à procéder à des rénovations énergétiques que lors du Test Climatique 2022.
- Les mesures de conseil et les incitations pour les clients devraient toutefois augmenter considérablement les preuves d'un impact climatique. En raison des liens étroits avec la politique climatique, les instruments d'encouragement actuels et les interdictions cantonales des systèmes de chauffage fossiles lors du remplacement du chauffage peuvent également soutenir les mesures prises par les prêteurs hypothécaires.
- Si, à l'avenir, les clients hypothécaires sont principalement incités à agir en faveur du climat, cela devrait se refléter dans les portefeuilles orientés vers des objectifs climatiques, en plus des mesures prises par les politiques et les clients.

La large couverture du Test Climatique PACTA des bâtiments par les hypothèques montre l'étroite interdépendance entre le secteur du bâtiment et le marché financier. Plus de la moitié des bâtiments résidentiels suisses ont pu être testés sur leur impact climatique par les 146 institutions financières participantes. La très grande majorité (96,2 %) a été soumise par des banques, 2,1 % par des assurances, 1,3 % par des fonds de pension et 0,4 % par des gestionnaires de fortune. La plus grande partie des bâtiments testés sont des immeubles d'habitation (96%). Par rapport aux biens immobiliers détenus directement, beaucoup plus d'hypothèques ont été soumises pour des maisons individuelles (MI) (48%, contre 1% pour les biens immobiliers détenus directement).

Les émissions de presque tous les portefeuilles hypothécaires soumis sont nettement supérieures à la trajectoire de réduction pour les bâtiments et ne sont donc pas encore en accord avec les objectifs climatiques. Les différences entre les instituts participants sont également importantes en ce qui concerne la compatibilité avec le climat. Lors de l'interprétation des résultats pour les hypothèques, il faut toutefois tenir compte de la qualité nettement inférieure des données des portefeuilles soumis par rapport aux bâtiments détenus directement. La qualité des données pour les hypothèques a toutefois augmenté depuis 2022. Cela s'explique d'une part par l'autorégulation de l'Association suisse des banquiers pour les fournisseurs d'hypothèques, et d'autre part par les améliorations apportées au RegBL.

Dans l'ensemble, on observe également un recul des biens immobiliers chauffés au mazout au sein des portefeuilles hypothécaires. 42 % de la surface de référence énergétique des biens immobiliers garantis par des hypothèques sont toutefois encore chauffés au mazout, et environ 23 % au gaz. C'est similaire à 2022. Les résultats concernant le Scope 2 et les premières indications concernant le Scope 3 des matériaux de construction sont similaires à ceux des biens immobiliers détenus directement.

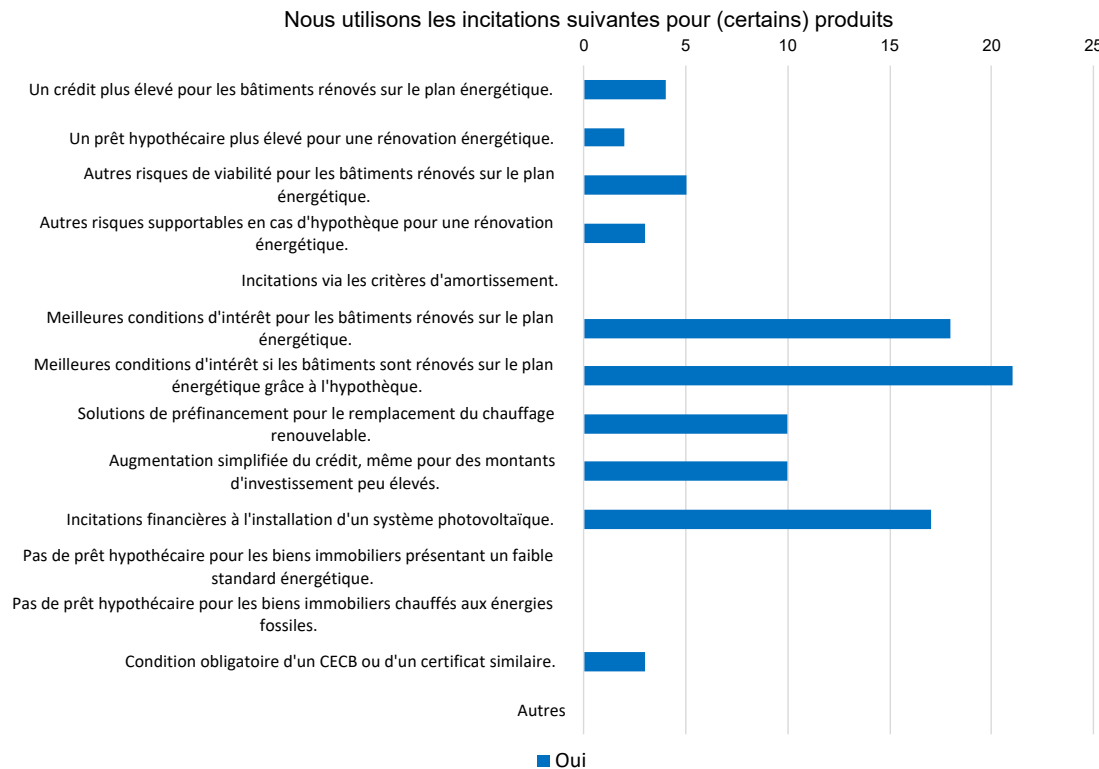
Les émetteurs d'hypothèques ont une influence moins directe sur la réduction des émissions des bâtiments que les acteurs du marché financier pour les bâtiments détenus directement. Les résultats montrent toutefois qu'un nombre beaucoup plus important d'incitations sont utilisées systématiquement pour toutes les hypothèques par rapport à 2022. L'enquête a fait une distinction entre les incitations par le biais de conseils et les incitations financières. Les conseils divers ne seront que légèrement moins fréquents pour toutes les hypothèques que ceux à la demande explicite du client. Cela s'explique certainement par l'autorégulation récemment introduite par l'ASB. Plus de 70 % des banques participantes indiquent qu'elles appliqueront intégralement les directives de l'ASB pour les hypothèques d'ici 2024 au plus tard. La même proportion a indiqué que tous leurs conseillers et conseillères connaissaient les directives. Les directives sont les plus importantes pour les banques, mais on observe un léger effet d'entraînement sur les autres secteurs.

D'un point de vue climatique, la mesure la plus souvent citée en matière d'incitations financières est d'offrir de meilleures conditions de financement pour qu'un bâtiment puisse être rénové de manière efficace sur le plan énergétique, comme le montre la figure 4. En revanche, la deuxième mesure la plus souvent citée - offrir de meilleures conditions de financement pour les bâtiments déjà rénovés de manière efficace sur le plan énergétique - ne vise pas à contribuer à la réalisation des objectifs climatiques, car de meilleures conditions de financement ne sont proposées que pour les bâtiments déjà rénovés.

Outre les incitations via les conditions de financement, les solutions de préfinancement pour le remplacement des systèmes de chauffage fossiles par des systèmes de chauffage renouvelables ont notamment augmenté par rapport à 2022. 10 prêteurs hypothécaires proposent de telles solutions. Des conseils pour une première évaluation de l'efficacité énergétique du bâtiment, des informations sur les subventions publiques et privées pour les rénovations, suivis d'une première évaluation des besoins probables de rénovation sont également mentionnés par environ 44% des banques. Pour réduire les émissions du Scope 2 liées à la production d'électricité, 17 prêteurs hypothécaires accordent des

incitations financières à l'installation d'un système photovoltaïque. Cependant, les banques n'ont signalé la présence d'une installation PV que pour 1% des bâtiments bénéficiant d'un prêt hypothécaire.

Figure 4 Question : Veuillez indiquer si vous utilisez des incitations financières (et lesquelles) via des conditions basées sur la performance climatique/de durabilité.



Il existe encore peu de données probantes sur les mesures prises qui conduisent effectivement au remplacement des chauffages fossiles par des chauffages renouvelables ou sur les bâtiments qui ont été rénovés de manière énergétiquement efficace pour cette raison. La plupart des prêteurs hypothécaires n'ont pas fourni d'informations sur le nombre de changements de chauffage qu'ils ont observés ou attendus. Les expériences faites et les attentes reflètent toutefois les incitations les plus souvent citées : de meilleures conditions d'intérêt semblent avoir le plus souvent conduit à des rénovations de bâtiments pertinentes pour le climat. Les participants s'attendent également à ce qu'elles soient les plus efficaces d'ici 2030, suivies par les solutions de préfinancement pour le remplacement du chauffage et les incitations financières pour les installations PV. Il en va de même pour les approches les plus souvent citées en matière de conseil. Comme on pouvait s'y attendre, il semble en outre que le fait de s'adresser directement aux clients ait conduit plus souvent à des rénovations de bâtiments ayant un impact sur le climat que la mise à disposition d'informations sur le site Internet.

Si l'on veut que les plans de transition nets zéro établis et prévus soient mis en œuvre, il faut des incitations pour les clients hypothécaires qui conduisent au remplacement effectif du chauffage, à l'installation d'installations photovoltaïques et à des rénovations énergétiques. Environ 50 % des banques participantes - le plus grand groupe de prêteurs hypothécaires - et la plus grande partie des autres branches n'ont pas encore élaboré de plan de transition pour les hypothèques. Pour mettre en œuvre un plan de transition net-zéro, les prêteurs hypothécaires sont également soutenus par les réglementations actuelles dans le domaine du bâtiment. Le programme d'impulsion temporaire visant à encourager le remplacement du chauffage dans la LCI pourrait par exemple être intégré dans le conseil hypothécaire, afin que les clients puissent prendre connaissance des subventions et en profi-

ter. De même, la promotion des installations PV par le biais de la loi sur l'électricité pourrait être intéressante. L'interdiction en discussion des systèmes de chauffage fossiles lors du remplacement du chauffage par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) pourrait en revanche influencer les risques de transition et récompenser ceux qui ont déjà entrepris des incitations ayant un impact sur le climat dans les hypothèques.

4 **ACTIONS COTEES ET OBLIGATIONS D'ENTREPRISES**

Principales conclusions sur les portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises

- En valeur, 9,5% des portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises déposés sont investis dans des entreprises actives dans des secteurs particulièrement importants pour le climat (secteurs PACTA). Des mesures ciblées sur un nombre relativement restreint d'entreprises permettraient de faire bouger les choses d'un point de vue climatique, notamment grâce au regroupement d'investisseurs.
- L'utilisation d'une approche sectorielle pour la définition des objectifs, l'analyse et les mesures est essentielle pour répondre aux différents besoins des secteurs économiques en matière de transition.
- Dans l'ensemble, on investit trop dans des entreprises qui ne contribuent pas encore suffisamment à la transition. Peu de progrès sont visibles dans l'orientation compatible avec le climat par rapport au Test Climatique 2022. En particulier, les entreprises de production de pétrole détenues dans des portefeuilles d'actions prévoient de continuer à augmenter globalement leurs capacités de production au lieu de les réduire comme cela est nécessaire pour atteindre l'objectif climatique.
- Le plus grand levier des portefeuilles d'actions réside dans l'engagement et l'exercice des droits de vote. Il faut toutefois du temps pour que ces mesures déploient leurs effets.
- 60% de tous les participants déclarent exercer des droits de vote et s'engager, alors qu'en 2022, seul un quart environ le déclarait. On observe des progrès dans les ressources disponibles pour l'engagement et les stratégies d'escalade.
- Mais la crédibilité des efforts est essentielle pour qu'un impact puisse résulter de l'exercice des droits de vote et de l'engagement. Ainsi, un tiers de ceux qui exercent des droits de vote affirment qu'ils ne voteraient pas systématiquement en faveur de la compatibilité avec un objectif 2050 net-zéro lors des votes sur les résolutions climatiques. Du point de vue des clients, ce n'est probablement pas ce que l'on attendrait d'un 'stewardship climatique crédible'.
- Lorsque l'engagement est externalisé à des prestataires commerciaux ou non commerciaux, moins de la moitié d'entre eux, tous secteurs confondus, indiquent discuter systématiquement de l'objectif net-zéro avec le gestionnaire de fortune externe.
- Une mauvaise incitation peut survenir lorsqu'un nombre aussi élevé que possible d'entreprises en portefeuille soumises à un engagement actif est utilisé au niveau de l'entreprise comme indicateur de réussite de l'engagement. Cette question devrait être examinée plus en détail dans le cadre de l'indicateur correspondant du Swiss Climate Score.
- En ce qui concerne les obligations d'entreprises, environ 60% des institutions financières ont indiqué les critères d'exclusion pour les entreprises dans le secteur du charbon (extraction et production d'électricité à partir du charbon) comme mesure la plus fréquente. Cela montre que l'abandon nécessaire des énergies fossiles est soutenu.
- Mais seulement 24% des institutions financières qui excluent les entreprises dans le secteur du charbon déclarent utiliser comme critère d'exclusion un seuil d'exclusion de 0% du chiffre d'affaires ou de la production d'une entreprise de portefeuille d'extraction ou de production d'électricité à partir du charbon. Comme pour le Test Climatique 2022, cela entraîne une contradiction dans la communication. Dans le cas des banques et des caisses de pension, une part significative de celles qui communiquent une stratégie d'exclusion du charbon ont néanmoins des entreprises d'extraction ou de production d'électricité à base de charbon dans leur portefeuille.

- Les objectifs net-zéro, les plans de transition ou l'application des Swiss Climate Scores ne montrent pas encore d'effet significatif sur le climat.

Les différents secteurs économiques contribuent de manière différente au réchauffement climatique et doivent être transformés de manière différente. Cela signifie que les sources d'énergie fossiles que sont le charbon, le pétrole et le gaz ne doivent plus jouer un rôle significatif dans une économie transformée. Pour les secteurs auxquels il ne sera pas possible de renoncer à l'avenir (p. ex. industrie, transport), la promotion de la transition est prioritaire. L'énergie verte et les alternatives respectueuses du climat sont en revanche des piliers centraux de la transition dans lesquels il convient d'investir. Pour les entreprises et les secteurs dont les émissions sont comparativement faibles, le potentiel de mesures ayant un impact sur le climat est d'emblée faible.

Plus de 30 % des gestionnaires de fortune et des compagnies d'assurance utilisent déjà une telle approche sectorielle comme stratégie liée au climat pour les actions et les obligations d'entreprise. Ce chiffre est de 25 % pour les banques et de 18 % pour les caisses de pension. Un plus grand nombre de participants indiquent en outre avoir déjà entrepris une approche sectorielle pour des mesures telles que l'engagement ou l'exclusion.

PACTA est également basé sur une approche sectorielle. La méthode couvre huit des secteurs les plus intensifs en CO₂ de l'économie mondiale - pétrole et gaz, charbon, électricité, automobile, ciment, aviation et acier (les "secteurs PACTA"). Une approche sectorielle est également ancrée dans les principales normes climatiques (SBTI, CBI, GFANZ)⁴⁹ et peut être complétée par des stratégies de portefeuille générales.

Dans chaque secteur, PACTA se concentre sur la partie de la chaîne de valeur qui contribue le plus aux émissions de CO₂. Les plans de production des entreprises détenues dans les portefeuilles sont comparés aux scénarios nécessaires pour respecter l'objectif global de 1,5°degré de température dans ces secteurs économiques. Par exemple, dans le secteur du pétrole et du gaz, l'accent est mis sur les activités en amont liées à la production, tandis que dans le secteur de l'électricité, l'accent est mis sur la production d'électricité et les sources d'énergie associées. La méthodologie mesure l'alignement par secteur économique ou par technologie.

Les secteurs couverts par PACTA représentent 10,56 % des portefeuilles d'obligations et 9,45 % des portefeuilles d'actions cotées en bourse des institutions financières participantes. Ce chiffre correspond à la proportion observée dans le Test Climatique 2022 (10 %), mais avec des décalages entre les différentes classes d'actifs et les technologies considérées. Les fonds de pension, par exemple, enregistrent une augmentation significative d'environ 20 % de leur exposition au secteur du pétrole et du gaz dans les portefeuilles d'actions. Ensemble, les secteurs PACTA sont responsables d'environ deux tiers de toutes les émissions de gaz à effet de serre et de près de 80 % de toutes les émissions de CO₂ dans le monde. Si l'on compare la couverture PACTA aux « émissions financées » d'un portefeuille (calculées à l'aide d'une méthode traditionnelle d'« empreinte carbone »), on constate que la couverture est plus faible. Elle est d'environ 50 % pour les portefeuilles d'obligations et de 42 % pour les portefeuilles d'actions. Cette sous-estimation s'explique par le fait que les émissions provenant par exemple de la consommation d'énergie des entreprises informatiques ne sont pas comptabilisées dans les « secteurs PACTA », bien que la fourniture d'énergie soit largement couverte par PACTA. De plus, PACTA indique la part des énergies renouvelables, qui ne peuvent pas être prises en compte par une analyse de l'empreinte carbone.

Le Test Climatique PACTA montre que les portefeuilles d'obligations d'entreprises sont en moyenne légèrement plus gourmands en énergies fossiles (2,9% de technologies fossiles dans le portefeuille

⁴⁹ SBTi: [Science Based Targets Initiative](#); CBI: [Climate Bonds Initiative](#); GFANZ: [Glasgow Financial Alliance for Net Zero \(gfanzero.com\)](#)

total) que les portefeuilles d'actions (2,2%). Le pétrole est l'élément dominant dans les deux portefeuilles et représente plus de 50 % de la production dans tous les secteurs financiers. En ce qui concerne les obligations d'entreprises, l'exposition des investissements au secteur du pétrole et du gaz a diminué dans tous les secteurs financiers par rapport à 2022, et même de 25% pour les banques. Alors que les banques, les assurances et les gestionnaires de fortune présentent un niveau d'exposition similaire à celui de l'indice MSCI pour les actions, la part du pétrole est en moyenne environ 10 % plus élevée pour les caisses de pension.

Le secteur de l'électricité joue un rôle clé dans les efforts mondiaux visant à atténuer le changement climatique, car il est l'une des plus grandes sources d'émissions de gaz à effet de serre. Parallèlement, la fourniture d'électricité renouvelable est centrale pour la transition. L'exposition aux énergies renouvelables est légèrement supérieure à celle de l'indice MSCI World dans les portefeuilles d'actions de tous les secteurs, et similaire à celle de l'indice de référence pour les obligations d'entreprises. Toutefois, la part de l'électricité fossile dans les investissements en capacité électrique représente encore près de la moitié pour les gestionnaires de fortune et environ un tiers pour les banques.

Certes, les entreprises détenues dans les portefeuilles prévoient en moyenne d'augmenter leurs capacités renouvelables de 45 à 55 %, et de 30 à 37 % dans les portefeuilles obligataires. Cette augmentation est toutefois insuffisante, car le scénario mondial net-zéro correspondant⁵⁰ estime que ces capacités devraient être multipliées par 3,7 au cours des cinq prochaines années. En ce qui concerne la production de pétrole, les entreprises soutenues par les portefeuilles d'obligations prévoient même d'augmenter leur production de 9 % à 12 %. De même, les entreprises détenues par les fonds de pension et les compagnies d'assurance dans les portefeuilles d'actions prévoient d'augmenter leur production de pétrole de 7 % et 14 % respectivement.

Ces augmentations prévues de la production de pétrole sont en contradiction avec tous les scénarios climatiques importants et indiquent une divergence avec les mesures nécessaires pour atténuer le changement climatique. Comme dans le Test Climatique 2022, les entreprises de production de pétrole, détenues notamment dans des portefeuilles d'actions, prévoient de continuer à augmenter globalement leurs capacités de production au lieu de les réduire comme cela est nécessaire pour atteindre l'objectif climatique. En ce qui concerne la production de gaz, on s'attend à ce que la majorité des entreprises détenues dans les portefeuilles suisses maintiennent un niveau de production au cours des cinq prochaines années. L'analyse de la production de charbon montre une baisse de la production dans la plupart des portefeuilles d'obligations et d'actions. Ces baisses ne sont toutefois pas encore suffisantes pour être en accord avec la plupart des scénarios climatiques. On observe également des tendances positives dans le secteur automobile, mais elles ne sont pas encore suffisamment marquées. Ce n'est que pour les entreprises actives dans la production de ciment que les établissements financiers suisses font nettement mieux que le marché global, ce qui pourrait aussi être lié aux efforts d'engagement correspondants.

60% de tous les participants indiquent qu'ils exercent leurs droits de vote et font preuve d'engagement. Il s'agit de la mesure la plus souvent citée en matière d'actions ayant un impact sur le climat. Lors du Test Climatique 2022, seul un quart d'entre eux ont donné cette indication. Des progrès ont également été réalisés par rapport à 2022 en ce qui concerne la question de savoir si des ressources suffisantes sont disponibles en cas d'engagement mené par soi-même et si les entreprises sont exclues du portefeuille lorsqu'elles n'atteignent pas les étapes. La plupart des institutions financières déclarent s'engager principalement avec le secteur de la production de pétrole et du ciment, suivi par le secteur du charbon, du gaz et de l'automobile.

Cependant, seuls deux tiers de ceux qui exercent des droits de vote indiquent qu'ils voteraient systématiquement en faveur de la compatibilité avec un objectif 2050 net-zéro lors des votes sur les

⁵⁰ Les scénarios utilisés pour le Test Climatique PACTA 2024 sont disponibles sous "methodology and supporting documents" sur le site [PACTA for Investors - PACTA \(rmi.org\)](https://pacta.rmi.org) en anglais.

résolutions climatiques. De même, 79% affirment qu'ils ne voteraient pas systématiquement contre le conseil d'administration si l'orientation de l'entreprise n'est pas compatible avec le climat.

Contrairement aux 60% de tous les participants qui déclarent pratiquer un engagement climatique, seuls 10% de tous les portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises téléchargés sont soumis à une stratégie d'engagement climatique. Cela indique que l'engagement général au niveau des entreprises ne concerne pas encore la majorité des produits financiers et des portefeuilles. Si l'on considère les données par branche, les banques et les assurances ont indiqué un engagement pour moins de 10% de leurs portefeuilles, les caisses de pension pour près de 20% et les gestionnaires de fortune pour environ 30% des portefeuilles qu'ils ont téléchargés. Toutefois, certaines entreprises dans les portefeuilles qui ne sont pas soumises à un engagement climatique actif pourraient tout de même être concernées par la stratégie d'engagement de l'ensemble de l'institut. Dans l'ensemble, il n'y a pas encore de différence significative entre les portefeuilles soumis à un engagement et ceux qui ne le sont pas.

La collaboration entre les détenteurs d'actifs et les gestionnaires d'actifs est essentielle pour mettre en œuvre des stratégies d'engagement solides et efficaces, en accord avec les objectifs climatiques à long terme. Selon l'enquête, environ 60 % des caisses de pension et 65 % des compagnies d'assurance externalisent une part importante de leurs activités d'engagement à des prestataires commerciaux ou non commerciaux, et les banques environ 42 %. Parmi les secteurs dans lesquels les institutions financières suisses s'engagent le plus, on trouve le pétrole, suivi du ciment, du charbon, du gaz naturel et de l'industrie automobile.

Les défis concernent notamment la question de savoir ce que doit contenir l'engagement climatique pour être crédible et efficace. Parmi les instituts qui réalisent eux-mêmes des engagements, la plupart indiquent qu'ils disposent de ressources suffisantes à cet effet. En outre, ils excluent également des entreprises si celles-ci ne remplissent pas certains objectifs climatiques. Lorsque l'engagement est externalisé, moins de la moitié des entreprises de tous les secteurs indiquent qu'elles discutent systématiquement de l'objectif net-zéro avec le gestionnaire de fortune externe. Il peut y avoir une mauvaise incitation lorsqu'un nombre aussi élevé que possible d'entreprises en portefeuille soumises à un engagement actif est utilisé comme indicateur de réussite. Dans l'ensemble, les résultats montrent que de nombreux établissements financiers accordent actuellement plus d'importance à l'efficacité des stratégies d'engagement qu'au fait de pouvoir faire état d'un engagement avec le plus grand nombre possible d'entreprises.

En ce qui concerne les obligations d'entreprises, environ 60% des institutions financières ont indiqué les critères d'exclusion des entreprises charbonnières comme mesure la plus fréquente. Il s'agit également d'un critère fréquent dans les stratégies d'investissement passives. Pour la plupart d'entre elles, la limite d'exclusion d'une entreprise en portefeuille se situe entre 0 et 5% du chiffre d'affaires ou de la production. Mais seulement 24% d'entre elles indiquent utiliser une limite d'exclusion de 0%. Cela explique sans doute la contradiction qui subsiste dans la communication depuis 2022 : parmi les banques et les caisses de pension, une part significative de celles qui communiquent une stratégie d'exclusion du charbon ont tout de même des entreprises d'extraction ou de production d'électricité à base de charbon dans leur portefeuille.

Les portefeuilles des institutions financières qui ont un objectif net-zéro ne sont actuellement pas significativement plus respectueux du climat que ceux qui n'en ont pas. Il en va de même pour les institutions financières avec des plans de transition ou celles qui appliquent les Swiss Climate Scores. Il n'est pas clair si les mesures ont simplement besoin de plus de temps pour avoir un impact sur le marché secondaire ou si les établissements financiers suivent simplement la décarbonisation progressive de l'économie mondiale, indépendamment des mesures. Entre 13% (pour les caisses de pension et les assurances), 18% (banques) et près de 20% (gestionnaires de fortune) des entreprises détenues dans les portefeuilles ont elles-mêmes un objectif net-zéro scientifiquement fondé.

5 CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

L'essentiel en bref sur les conclusions et les perspectives

- Le Test climatique PACTA 2024 montre des progrès par rapport aux résultats de 2022, notamment dans la prise de conscience générale que les établissements financiers peuvent et doivent atteindre une contribution réelle à l'objectif climatique par le biais de leurs activités commerciales. De plus, l'orientation vers un objectif net-zéro au niveau de l'entreprise est déjà reflétée par la majorité d'entre elles dans leurs stratégies internes.
- On trouve des bonnes pratiques dans tous les domaines et toutes les classes d'actifs. Certains établissements financiers joignent donc déjà le geste à la parole : "*They are already walking the walk*". Dans la moyenne du secteur, les banques, les caisses de pension et les assurances sont actuellement sur la bonne voie pour atteindre l'objectif climatique en ce qui concerne les biens immobiliers détenus directement, du moins dans la perspective de 2030.
- Mais les résultats montrent aussi que, dans l'ensemble, tous les secteurs financiers et toutes les classes d'actifs sont loin d'être alignés sur l'objectif net-zéro, et qu'il existe encore de grandes différences entre les différents établissements financiers. En particulier, la cohérence très importante entre les objectifs, les plans de transition et la mise en œuvre au niveau du portefeuille n'est pas encore appliquée dans de nombreux établissements financiers.
- Les progrès et les lacunes des différents aspects, classes d'actifs et stratégies sont présentés en détail dans le Test climatique PACTA 2024. En raison de la procédure choisie pour le Test Climatique coordonné par la Confédération, les auteurs et l'OFEV ne donnent pas de recommandations d'action individuelles pour les établissements financiers. Les associations, les pairs, les ONG, les chercheurs et les sociétés de conseil peuvent jouer un rôle important dans la question de savoir comment les différents établissements financiers peuvent s'orienter de manière plus respectueuse du climat.
- L'OFEV et ses partenaires s'efforcent d'inclure dans le Test climatique 2024 des développements aussi pertinents que possible pour l'ensemble du marché. Les questions correspondantes de l'enquête 2024 indiquent un large intérêt pour d'autres thèmes liés à la nature, dans lesquels les institutions financières peuvent avoir un impact positif.
- Pour le Test Climatique 2026, l'OFEV s'attend en particulier à ce que des plans de transition crédibles soient largement établis pour toutes les classes d'actifs ayant un impact sur le climat et qu'ils soient efficaces. Les développements nationaux et internationaux soutiennent cet objectif.
- Lors du prochain Test Climatique, les objectifs nets zéro devront également se refléter davantage dans les objectifs des différentes classes d'actifs mais aussi des portefeuilles financiers et dans la communication à ce sujet. Une plus grande cohérence entre la communication au niveau de l'établissement et les actions effectives telles que l'exercice des droits de vote, l'engagement et la politique d'exclusion est centrale pour la crédibilité des efforts du secteur financier.
- Les mesures prises par les secteurs et les établissements financiers doivent de plus en plus démontrer qu'il en résulte effectivement un effet positif sur le climat. Ceci en particulier dans le domaine des hypothèques ainsi qu'en ce qui concerne les exigences de transparence pour les produits et services financiers.
- Les mesures prises par les secteurs et les établissements financiers doivent également permettre d'augmenter sensiblement la comparabilité des informations d'ici 2026. Pour ce faire, il faut se concentrer sur l'essentiel et renforcer le lien entre les informations et les objectifs climatiques, comme l'indication systématique sur tous les produits financiers s'ils ont pour objectif la comparabilité avec le climat, l'impact sur le climat ou rien de tout cela, ou encore un étiquetage compa-

nable sur l'ensemble du territoire pour les biens immobiliers et, le cas échéant, les portefeuilles hypothécaires.

- La prochaine étape est donc de faire suivre le large engagement du marché financier suisse en faveur d'une orientation nette zéro dans tous les domaines par des actes crédibles ayant un impact positif sur le climat. Ou, comme l'indique le titre du rapport : "*Walking the walk*".

Le Test climatique PACTA 2024 a permis de dresser un état des lieux complet et détaillé du marché financier suisse en ce qui concerne son orientation climatique et sa contribution à l'objectif climatique. Il met en évidence les *bonnes pratiques* dans les différents domaines. Celles-ci vont des objectifs globaux nets zéro et d'un plan de transition aux stratégies détaillées liées au climat dans les différentes classes d'actifs et aux différentes mesures pour atteindre les objectifs. Parallèlement, il met en évidence les lacunes et les défis ainsi que les possibilités de progrès ciblés.

Ce rapport global présente les progrès réalisés au niveau du secteur et des marchés financiers, mais pas les résultats individuels des institutions financières. Il appartient aux institutions financières elles-mêmes de décider de publier ou non leurs résultats. Presque aucun établissement financier n'a indiqué avoir publié les résultats individuels de PACTA. Il existe également un potentiel encore plus important pour déduire des mesures concrètes ayant un impact sur le climat à partir des résultats. Toutefois, contrairement aux offres commerciales, le dispositif d'exercice du Test Climatique ne permet pas aux auteurs ou à l'OFEV de fournir des conseils individuels aux établissements individuels. Les associations ou encore les ONG, les chercheurs et les entreprises de conseil pourraient toutefois jouer un rôle potentiel - notamment par le biais de *l'apprentissage par les pairs des bonnes pratiques*.

Du point de vue du climat, il est réjouissant de constater que la plupart des établissements financiers indiquent vouloir se concentrer sur les domaines dans lesquels ils peuvent apporter la contribution la plus directe aux objectifs climatiques. De même, de nombreux participants estiment qu'il serait judicieux de se réunir en grands groupes et de coordonner de manière ciblée les activités liées au climat. Beaucoup ne veulent pas non plus se concentrer en premier lieu sur les rapports et leur propre présentation à l'extérieur, mais croient pouvoir apporter une contribution effective à l'objectif climatique par le biais des activités commerciales de leur organisation.

L'OFEV et ses partenaires s'efforcent de proposer des développements aussi pertinents que possible pour l'ensemble du marché lors des futurs tests climatiques. Les résultats des premières questions posées dans le cadre du questionnaire qualitatif sur d'autres thèmes environnementaux indiquent que tous les secteurs financiers s'intéressent à d'autres thèmes liés à la nature tels que la déforestation, l'eau, la pollution ou la biodiversité, dans la mesure où ils sont concernés par des investissements et des financements et pourraient exercer une influence positive grâce à des mesures d'engagement appropriées. Pour tenir compte de cette tendance, l'OFEV élabore actuellement, en collaboration avec des institutions partenaires externes, un concept pour les développements d'un tel modèle d'évaluation quantitative. Dans la mesure du possible, un tel module supplémentaire devrait pouvoir être proposé aux participants au Test Climatique 2026.

Pour le Test Climatique 2026, l'OFEV attend en particulier que des plans de transition soient établis et mis en œuvre à grande échelle. Ceux-ci devraient être crédibles pour toutes les classes d'actifs ayant un impact sur le climat et s'accompagner de mesures concrètes et spécifiques à chaque secteur. Ces développements sont également attendus en raison des évolutions prévues en matière d'obligation de reporting. De même, les travaux de la FINMA sur le climat et d'autres risques financiers liés à la nature devraient favoriser une orientation nette zéro plus conséquente, car les risques potentiels résultant d'une absence d'orientation seront identifiés et évalués de manière plus fondée.⁵¹ L'éla-

⁵¹ [Intégration des risques climatiques à la surveillance | FINMA](#)

laboration et la mise en œuvre répandues de plans de transition crédibles sont en outre conformes aux tendances internationales.

L'engagement plus large à l'avenir en faveur des objectifs nets zéro doit également se refléter davantage dans les objectifs des différents portefeuilles financiers lors du prochain Test Climatique. Pour la crédibilité des efforts du secteur financier, il est essentiel que la communication au niveau de l'établissement soit cohérente avec les actions réelles telles que l'exercice des droits de vote, l'engagement et la politique d'exclusion.

D'ici deux ans, il devrait également y avoir davantage de preuves que les mesures prises par les établissements financiers ont un effet positif réel sur le climat. Ceci est particulièrement vrai là où cela est encore moins clair aujourd'hui, c'est-à-dire dans le domaine des hypothèques et des exigences de transparence. La comparabilité des informations devrait également augmenter d'ici 2026, en se concentrant sur l'essentiel et en renforçant le lien entre les informations et les objectifs climatiques.

La prochaine étape consiste donc à faire suivre d'actes crédibles le large engagement du marché financier suisse en faveur d'une orientation nette zéro dans tous les domaines. Ou comme l'indique le titre du rapport : "Walking the walk". L'ancrage prévu du Test Climatique régulier et volontaire dans l'ordonnance sur la protection du climat contribue à obtenir régulièrement une base de discussion solide et comparable pour les mesures possibles au niveau des établissements financiers et/ou du marché financier, afin que le marché financier suisse apporte cette contribution effective à l'objectif climatique.